

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2483

2 novembre 2007

SOMMAIRE

Access Travail Temporaire S.A.	119139	Kemisse S.à r.l.	119176
Aillas S.A.	119181	Kglynvest - Mundi S.à r.l.	119181
Allegría	119176	La Parfumerie de Martelange	119169
Aquorlux S.A.	119140	La Prima Donna Room S. à r.l.	119180
Arch Immo Gérance S.à r.l.	119138	LGIG Property D1 S.à r.l.	119176
Auberge du Musée SA	119169	Metalco Sàrl	119139
AZ Electronic Materials Midco S.à.r.l. ...	119167	MH Germany Property XIX S.à r.l.	119170
Bureau d'Expertises Automobiles Luxem- bourgeois S.A.	119170	MH Germany Property XXIII S.à r.l.	119166
CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR	119166	MH Germany Property XXII S.à r.l.	119167
Charm'elle S.A.	119140	MH Germany Property XXI S.à r.l.	119168
Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A.	119171	MH Germany Property XX S.à r.l.	119170
Dacon Industries S.A.	119141	Microfina S.A.	119141
Elisabeth Holding S.A.	119171	Monkwood Luxco S.à r.l.	119141
Erre Nove S.A.	119184	Pillarlux Bretigny S.A.	119181
Financière Daunou 9 S.à r.l.	119171	Pillarlux Coignieres S.à r.l.	119181
Funk S.à r.l.	119140	Semarket Certification Authority S.A. ..	119141
Green Fox Financing S.A.	119171	Station de Service Kirpach S.A.	119138
Hein S.A.	119169	Station Schweig S.à.r.l.	119139
Hi & Fly Records S.à r.l.	119184	United Projects S.A.	119175
Immobilière Spielmann et Van Dyck Sàrl	119169	Vantico Group S.à r.l.	119168
Immocris International SA	119140	Vantico International S.à r.l.	119168
KANDAHAR (Luxembourg) N°1 LIMITED S.à.r.l.	119184	Wood Trade Center S.A.	119138
		Zambon Advance Luxembourg S.A.	119139
		Zambon Advance Luxembourg S.A.	119138
		Zentralux S.A.	119166

Station de Service Kirpach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 16, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 19.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117812/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00172. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070135465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Arch Immo Gérance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 116.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117813/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00171. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070135463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Zambon Advance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.724.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

ZAMBON ADVANCE LUXEMBOURG S.A.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2007117635/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10273. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Wood Trade Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 151.

R.C.S. Luxembourg B 66.421.

Statuts coordonnés suivant acte du 18 septembre 2007, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

U. Tholl

Notaire

Référence de publication: 2007117962/232/11.

(070134869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Access Travail Temporaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 78, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 114.421.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117107/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08031. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Zambon Advance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 89.724.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

ZAMBON ADVANCE LUXEMBOURG S.A.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2007117613/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10276. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Metalco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 166, rue de Warken.
R.C.S. Luxembourg B 114.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117809/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00174. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070135466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Station Schweig S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 6, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 95.792.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117103/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07996. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Immocris International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4842 Rodange, 39-41, rue de la Terre Noire.
R.C.S. Luxembourg B 86.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117816/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00170. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070135462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Charm'elle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117817/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00169. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070135460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Funk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 101.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

FUNK S.A.R.L.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007118025/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10246. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Aquorlux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.505.

EXTRAIT

Le siège de AQUORLUX S.A., à savoir L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été dénoncé avec effet au 30 septembre 2007, le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, ayant été résilié avec effet à la même date.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118240/298/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01635. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Microfina S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.151.

—
EXTRAIT

Le siège de MICROFINA S.A., à savoir L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été dénoncé avec effet au 31 août 2007, le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, ayant été résilié avec effet à la même date.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118239/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Dacon Industries S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.751.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 5 juillet 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société DACON INDUSTRIES S.A. son siège social à L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

M^e R. Amiali

Liquidateur

Référence de publication: 2007118242/3207/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Semarket Certification Authority S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.166.

—
Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration

Le 26 juin 2007 le conseil d'administration a nommé Monsieur Carlos Morales López (administrateur de sociétés, demeurant à L-8030 Strassen, 101, rue de Kiem) administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature dans ce cadre.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007. Référence: LSO CH/0059. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Pour extrait conforme

Pour la société

M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007118755/241/18.

(070136057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.165.663,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.178.

—
In the year two thousand seven, on the thirteenth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary meeting of shareholders of MONKWOOD LUXCO S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxem-

bourg Trade and Companies Register under number B 117.178, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the name of ILARIA S.à r.l. by a deed drawn up by public notary, Gérard Lecuit on 1 June 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1571 of 18 August 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, in the chair.

Who appoints as secretary Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 57,500.- (fifty seven thousand and five hundred Euros) in order to set it from EUR 2,110,597.- (two million one hundred ten thousand five hundred and ninety seven) to EUR 2,053,097.- (two million fifty three thousand ninety seven Euros) through the annulation of 28,750 Company «D» Ordinary Shares and 28,750 Company «E» Ordinary Shares held by CANDOVER INVESTMENT plc and to subsequently amend Article 5.1 of the Articles of Association;

2) To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 112,566.- (one hundred twelve thousand five hundred sixty-six Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 2,053,097.- (two million fifty three thousand ninety seven Euros) to EUR 2,165,663.- (two million one hundred sixty five thousand six hundred sixty-three Euros) by the creation and issue of 318 (three hundred eighteen) Company «A» Ordinary Shares, of 19,050 (nineteen thousand fifty) Company «C» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «D» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «E» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «F» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «G» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «H» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «I» Ordinary Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, by a cash contribution of EUR 112,566 (one hundred twelve thousand five hundred sixty-six Euros) (the «Cash Contribution»);

3) To record the subscription of 318 (three hundred eighteen) Company «A» Ordinary Shares, of 19,050 (nineteen thousand fifty) Company «C» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «D» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «E» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «F» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «G» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «H» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «I» Ordinary Shares (collectively referred to as the «Company Shares»);

4) To fully restate the articles of incorporation of the Company, without amending its corporate purpose; and

5) Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares is shown on an attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no coinvening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 57,500.- (fifty seven thousand and five hundred Euros) in order to set it from EUR 2,110,597.- (two million one hundred ten thousand five hundred and ninety seven) to EUR 2,053,097.- (two million fifty three thousand ninety seven Euros) through the annulation of 28,750 Company «D» Ordinary Shares and 28,750 Company «E» Ordinary Shares held by CANDOVER INVESTMENT plc and to subsequently amend Article 5.1 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

«The corporate capital is fixed at EUR 2,053,097.- (two million fifty three thousand ninety seven euros) represented by 5,791 (five thousand seven hundred ninety-one) Company «A» Ordinary Shares, of 347,446 (three hundred forty seven thousand four hundred forty-six) Company «C» Ordinary Shares, 283,310 (two hundred eighty three thousand three hundred ten) Company «D» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty three thousand three hundred ten) Company «E» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty three thousand three hundred ten) Company «F» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty three thousand three hundred ten) Company «G» Ordinary Shares, of 283,310

(two hundred eighty three thousand three hundred ten) Company «H» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty three thousand three hundred ten) Company «I» Ordinary Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (hereafter referred to as the «Company Shares» or as specifically defined in Article 20. The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».)

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 112,566.- (one hundred twelve thousand five hundred sixty-six Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 2,053,097.- (two million fifty three thousand ninety seven euros) to EUR 2,165,663.- (two million one hundred sixty five thousand six hundred sixty-three Euros) by the creation and issue of 318 (three hundred eighteen) Company «A» Ordinary Shares, of 19,050 (nineteen thousand fifty) Company «C» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «D» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «E» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «F» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «G» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «H» Ordinary Shares, of 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «I» Ordinary Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, by the Cash Contribution.

Subscription and payment

The shareholders resolve to accept subscriptions for the Company Shares by ESP II CONDUIT LP, a limited partnership having its principal place of business at 1 Georges Street, Edinburgh EH2 2LL, United Kingdom (registration number SL004691) represented by STANDARD LIFE INVESTMENTS (PRIVATE EQUITY) LIMITED as follows:

318 (three hundred eighteen) Company «A» Ordinary Shares, 19,050 (nineteen thousand fifty) Company «C» Ordinary Shares, 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «D» Ordinary Shares, 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «E» Ordinary Shares, 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «F» Ordinary Shares, 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «G» Ordinary Shares, 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «H» Ordinary Shares, 15,533 (fifteen thousand five hundred thirty-three) Company «I» Ordinary Shares by virtue of a proxy established under private seal on April 13th, 2007, pursuant to the Cash Contribution amounting to EUR 112,566.- (one hundred twelve thousand five hundred sixty-six Euros).

Third resolution

The Shareholders resolve to fully restate the articles of incorporation of the Company, without amending its corporate purpose as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Part A Art. 1. Form - Corporate name.

a) There is formed a private limited liability company under the name MONKWOOD S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Part B Art. 2. Registered office.

- a) The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- b) It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- c) However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Part C Art. 3. Object.

a) The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such real estate or such holding of interests.

b) The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

c) The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

d) The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Part D Art. 4. Duration.

a) The Company is established for a limited period of ten years.

Chapter II.- Capital, Shares

Part E Art. 5. Share capital.

a) The corporate capital is fixed at EUR 2,165,663.- (two million one hundred sixty five thousand six hundred sixty-three Euros) represented by 6,109 (six thousand one hundred nine) Company «A» Ordinary Shares, 366,496 (three hundred sixty-six thousand four hundred ninety-six) Company «C» Ordinary Shares, 298,843 (two hundred ninety eight thousand eight hundred and forty three) Company «D» Ordinary Shares, 298,843 (two hundred ninety eight thousand eight hundred and forty three) Company «E» Ordinary Shares, 298,843 (two hundred ninety eight thousand eight hundred forty-three) Company «F» Ordinary Shares, 298,843 (two hundred ninety eight thousand eight hundred forty-three) Company «G» Ordinary Shares, 298,843 (two hundred ninety eight thousand eight hundred forty-three) Company «H» Ordinary Shares, 298,843 (two hundred ninety eight thousand eight hundred forty-three) Company «I» Ordinary Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (hereafter referred to as the «Company Shares» or as specifically defined in Article 20). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

b) In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

c) All Company Shares will have equal rights unless otherwise provided in the Articles.

d) The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Part F Art. 6. Shares indivisibility.

a) Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Part G Art. 7. Transfer of shares.

a) In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

b) Notwithstanding any provision to the contrary in these Articles, the Company shall not register a Transfer of Shares unless the Transfer is made in accordance with article 189 of the Law and:

7.2.1 the Transfer is permitted by articles 8 or 9 or or has been made in accordance with article 10; and

7.2.2 where a Board Member requires, if the Transferee is or is to be a director and/or an employee of a Group Company, that person has fulfilled the conditions that may exist pursuant to any shareholders' agreement entered into from time to time; or

7.2.3 if article 7.2.2 does not apply, that person is, following certain conditions, considered as a CANDOVER Investor (as defined in any shareholders' agreement entered into from time to time).

c) For the purpose of ensuring that a Transfer of Shares is permitted under these Articles, the Board of the Company may, and shall if so requested by a Board Member, require any Shareholder of the Company to procure that such person as the relevant Board of Managers or the Board Member may reasonably believe to have relevant information to such purpose, provides the Company with such information and evidence as the Company Board reasonably think fit regarding any matter which they deem relevant to such purpose. Pending the provision of any such information, the Company shall be entitled to refuse to register any relevant Transfer.

7.4 Any Transfers of Shares (save by any CANDOVER Investor named in any shareholders' agreement) must always be Transferred with a proportionate amount of debt instruments held by the Transferor (unless otherwise agreed with the prior written consent of the Board Members).

Part H Art. 8. Drag along - Tag along.

a) Tag Along

8.1.1 Subject to Article 8.1.2, Articles 8.1.5 to 8.1.6 apply in circumstances where any Transfer of any Company Shares (whether through a single transaction or a series of related transactions) by a person or persons (together the «Tag Trigger Shareholders») would, if registered, result in a person and any other person:

- (1) who is connected with him; or
- (2) with whom he is acting in concert,

(each being «a member of the purchasing group») holding or increasing a holding of fifty per cent, or more of the voting rights in the Company.

8.1.2 Article 8.1.1 shall not apply if the Transfer of Company Shares referred to in Article 8.1.1 is:

- (a) to a CANDOVER Investor or a member of its Investors Group;
- (b) made pursuant to Article 8.1.1 to 8.1.5 inclusive; or
- (c) to a new holding company of the Company which is inserted for the purposes of planning for an Exit, in which the share capital structure of the Company is replicated in all material respects.

8.1.3 Subject to Article 8.1.4 and without prejudice to Article 8.1.1, Articles 8.1.5 to 8.1.6 also apply in any circumstances where a Transfer is made by the CANDOVER Investors named in any shareholder's agreement entered into from time to time of the Company Shares during a period of time that may exist pursuant to any shareholders' agreement entered into from time to time and only then if by the date of such Transfer the full amount of «Syndication Equity» (as described in any shareholders' agreement entered into from time to time) has been issued or Transferred, as applicable.

8.1.4 Article 8.1.3 does not apply if the Transfer of Company Shares by CANDOVER Investors referred to in Article 8.1.6 is:

- (d) to an Investor or a member of its Investor Group;
- (e) made pursuant to articles 8.1.1 to 8.1.5 inclusive; or
- (f) to a new holding company of the Company which is inserted for the purposes of planning for an Exit, in which the capital structure of the Company is replicated in all material respects.

8.1.5 No Transfer of shares to which article 8.3 applies may be made or registered unless:

8.1.5.1. the member(s) of the purchasing group have made an offer (the «Tag Offer») to buy:

- (a) in respect of a Transfer to which article 8.1.1 applies, all of the Company Shares and Company debt instruments held by each Company Shareholder other than the Tag Trigger Shareholder; or
- (b) in respect of a Transfer to which article 8.1.3 applies, the Investor Tag Proportion (as defined below) of Company Shares, Company debt instruments held by each other Investor who is a Company Shareholder other than the Tag Trigger Shareholder,

(including any Shares which may be allotted during the offer period or upon the Tag Offer becoming unconditional, pursuant to the exercise or conversion of options over or rights to subscribe for securities convertible into Shares in existence at the date of such offer) on the terms set out in Articles 8.1.5 to 8.1.6 (unless, in the case of a particular Shareholder of the Company, less favourable terms are agreed with such Shareholder);

8.1.5.2 the Tag Offer is or has become wholly unconditional; and

8.1.5.3 any principal amounts together with accrued interest (after deduction of any tax required by law so to be deducted) outstanding under the debt instrument and the Company Preference Shares have been repaid or been purchased by the purchasing group, as directed by any remuneration committee.

In these Articles 8.1.5 to 8.1.6, the «Investor Tag Proportion» means the proportion of the total number of Company Shares held by the Tag Trigger Shareholder represented by the Company Shares whose proposed Transfer has led to the Tag Offer.

8.1.6 The terms of the Tag Offer shall be that:

8.1.6.1 it shall be open for acceptance for not less than 10 Business Days (or such lesser number of days as is agreed in writing by the Majority CANDOVER Investors, and shall be deemed to have been rejected if not accepted in accordance with the terms of the offer and within the period during which it is open for acceptance;

8.1.6.2 the consideration for any CANDOVER LUXCO Share will be the consideration offered on financial terms no less favourable overall for any CANDOVER LUXCO Share respectively whose proposed Transfer has led to the Tag Offer (exclusive of costs) and shall be in the same form as offered in respect of the CANDOVER LUXCO Shares held by the Majority CANDOVER Investors (other than in circumstances where the offeror agrees to a different form of consideration in respect of the Tag Shares as agreed with the Tagging Shareholder (each as defined below)).

Such offer shall include an undertaking by the member(s) of the purchasing group that neither it nor any person acting by agreement or understanding with it has entered into more favourable terms as to consideration or has agreed more favourable terms as to consideration with any other member for the purchase of the CANDOVER LUXCO Shares, as applicable.

CANDOVER LUXCO shall notify the CANDOVER LUXCO Shareholders (save for the Tag Trigger Shareholders) of the terms of any offer extended to them under Article 8.1.5 promptly upon receiving notice of the same from the member (s) of the purchasing group, following which any CANDOVER LUXCO Shareholder or EQUITY LUXCO Shareholder

(as applicable) (save for the Tag Trigger Shareholder) who wishes to Transfer CANDOVER LUXCO Shares or EQUITY LUXCO Shares to the member(s) of the purchasing group pursuant to the terms of the offer (a «Tagging Shareholder») shall serve notice on CANDOVER LUXCO or EQUITY LUXCO (as applicable) (the «Tag Notice») at any time before the Tag Offer ceases to be open for acceptance (the «Tag Closing Date»), stating the number of CANDOVER LUXCO Shares or EQUITY LUXCO Shares (as applicable) it wishes to Transfer (the «Tag Shares»).

8.1.7 For the avoidance of doubt, «consideration» for the purposes of 8.1.6 above:

8.1.7.1 shall be construed as meaning the value or worth of the consideration regardless of the form of the consideration; and

8.1.7.2 shall include any offer to subscribe or acquire any share or debt instrument in the capital of any member of the purchasing group made to a Company Shareholder if:

8.1.7.1.1 such offer to subscribe or acquire is an alternative (whether in whole or in part) or in addition to the consideration offered; and

8.1.7.1.2 the consideration offered to all Company Shareholders is of itself on arm's length terms.

8.1.8 The Tag Notice shall make the Company the agent of the Tagging Shareholder(s) for the sale of the Tag Shares on the terms of the member(s) of the purchasing group's offer, together with all rights attached and free from Encumbrances.

8.1.9 Within 3 days after the Tag Closing Date:

8.1.9.1 The Company shall notify the member(s) of the purchasing group in writing of the names and addresses of the Tagging Shareholders who have accepted the offer made by the member(s) of the purchasing group;

8.1.9.2 The Company shall notify each Tagging Shareholder in writing of the number of Tag Shares which he/she/it is to Transfer and the identity of the Transferee; and

8.1.9.3 The Company's notices shall state the time and place on which the sale and purchase of the Tag Shares is to be completed and the date on which the consideration will be paid.

8.1.10 If any Tagging Shareholder does not Transfer the Tag Shares registered in his name in accordance with this Article 8.1, the Board of CANDOVER LUXCO may (and shall, if requested by any Investor) authorise any Board Member of CANDOVER LUXCO to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Tagging Shareholder Transfers of such Tag Shares in favour of the relevant member of the purchasing group, against receipt by CANDOVER LUXCO of the consideration due for the relevant Tag Shares. CANDOVER LUXCO's receipt of the consideration due shall be a good discharge to the relevant member(s) of the purchasing group, who shall not be bound to see its application. CANDOVER LUXCO shall hold such consideration in escrow for the relevant Tagging Shareholder(s) without any obligation to pay interest. The Board members of CANDOVER LUXCO shall authorise registration of the Transfer(s), after which the validity of such Transfer(s) shall not be questioned by any person. Each defaulting Tagging Shareholder shall surrender his share (or, where appropriate, provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of CANDOVER LUXCO relating to the Tag Shares Transferred on his behalf, to CANDOVER LUXCO. On (but not before) such surrender or provision, the defaulting Tagging Shareholder(s) shall be entitled to the consideration for the Tag Shares Transferred on his behalf, without interest.

8.1.11 The Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under paragraph 8.1.10 is necessary as security for the performance by the Tagging Shareholder(s) of their obligations under Articles 8.1.5 to 8.1.6.

8.1.12 Any Transfer of Shares made in accordance with Article 8.3 shall not be subject to any other restrictions on Transfer contained in these Articles.

b) Drag Along

8.2.1 Articles 8.2.2 to 8.2.7 apply at all times in circumstances where any bona fide arms' length Transfer of the Company Shares, would, if registered, result in members of the purchasing group (as defined in Article 8.1.1) holding or increasing their shareholding to 50 per cent, or more of the voting rights in the Company or would, if registered, result in CANDOVER LUXCO Transferring all of the Company Shares which it holds at such time.

8.2.2 Article 8.1 does not apply if the Transfer of the Company Shares referred to in Article 8.1.1 is:

(1) to an Investor or a member of its Investor Group;

(2) made pursuant to articles 8.1.2 to 8.1.5 inclusive or; or

(3) to a new holding company of the Company which is inserted for the purposes of planning for an Exit, in which the capital structure of the Company is replicated in all material respects.

8.2.3 In circumstances where Articles 8.2.3 to 8.2.7 applies pursuant to Article 8.2, the members of the purchasing group may, by serving a written notice (a «Compulsory Sale Notice») on all of the Company Shareholders (save for CANDOVER LUXCO) (each a «Compulsory Seller»), require that Compulsory Seller to Transfer such Company Shares registered in his, her or its name (free from all Encumbrances and together with all rights then attaching thereto and with Full Title Guarantee) to one or more persons identified in the Compulsory Sale Notice (each an «Offeree») at the consideration indicated in article 9.3.7 (the «Compulsory Sale Price») on the date specified in the Compulsory Sale Notice (the «Compulsory Sale Completion Date»), being a date which is not less than 5 Business Days after the date of the Compulsory Sale Notice.

8.2.4. The shares subject to the Compulsory Sale Notice(s) shall be sold and purchased in accordance with the following provisions:

8.2.4.1 on or before the Compulsory Sale Completion Date, provided that the Offeree(s) have put CANDOVER LUXCO in the requisite cleared funds or provided reasonable evidence in a form reasonably satisfactory to the Board of CANDOVER LUXCO that funds will be received on completion of the transfer, each Compulsory Seller shall deliver duly executed Transfer form(s) in respect of CANDOVER LUXCO Shares which are the subject of the Compulsory Sale Notice (the «Compulsory Sale Equity»), together with the relative share certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of CANDOVER LUXCO to CANDOVER LUXCO. Subject always to receipt thereof, on the Compulsory Sale Completion Date, CANDOVER LUXCO shall pay each Compulsory Seller, on behalf of the Offeree(s), the Compulsory Sale Price due. Payment to the Compulsory Seller(s) shall be made in such manner as is agreed between the Board of CANDOVER LUXCO and the Compulsory Seller(s) and in the absence of such agreement, by cheque to the postal address notified to CANDOVER LUXCO by each Compulsory Seller for such purpose and, in default of such notification, to the Compulsory Seller's last known address. CANDOVER LUXCO's, as applicable) receipt for the Compulsory Sale Price due shall be a good discharge to the relevant Offeree(s) who shall not be bound to see its application. Pending compliance by the Compulsory Seller(s) with the obligations in Article 8.2, CANDOVER LUXCO shall hold any funds received from the Offeree(s) in respect of the Compulsory Sale Shares on trust for the defaulting Compulsory Seller(s), without any obligation to pay interest;

8.2.4.2 if a Compulsory Seller fails to comply with its obligations under Article 8.4.1 in respect of the Compulsory Sale Equity registered in its name, the Board of CANDOVER LUXCO may (and shall, if so requested by any Investor) authorise any Board Member of CANDOVER LUXCO to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Compulsory Seller a Transfer of the relevant Compulsory Sale Equity in favour of the Offeree(s), to the extent that the Offeree(s) have, by the Compulsory Sale Completion Date, put CANDOVER LUXCO in cleared funds in respect of the Compulsory Sale Price due for the Compulsory Sale Equity. The Board members shall authorise registration of the Transfer(s), after which the validity of such Transfer(s) shall not be questioned by any person. Each defaulting Compulsory Seller shall surrender his share certificates relating to the Compulsory Sale Equity (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the relevant Board) to CANDOVER LUXCO. On, but not before, such surrender or provision, each Compulsory Seller shall be entitled to the Compulsory Sale Price due for the Compulsory Sale Equity Transferred on its behalf, without interest.

8.2.5 The Company Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under Article 8.2.4. is necessary as security for the performance by the Compulsory Seller(s) of their obligations under Articles 8.2.3 to 8.2.7.

8.2.6 If any shares are issued by the Company to a Compulsory Seller at any time after the date of the Compulsory Sale Notice(s) (whether as a result of their shareholding(s) in the Company or by virtue of the exercise of any right or option or otherwise, and whether or not such shares were in issue at the date of the Compulsory Sale Notice) (the «Subsequent Shares»), the members of the purchasing group shall be entitled to serve an additional notice (a «Further Compulsory Sale Notice») on each holder of such shares requiring them to Transfer all their Subsequent Shares (free from all Encumbrances and together with all rights then attaching thereto and with Full Title Guarantee) to one or more persons identified in the Further Compulsory Sale Notice at the consideration indicated in article 8.2.4 on the date specified in the Further Compulsory Sale Notice(s) (the «Further Compulsory Sale Completion Date»). The provisions of Articles 8.2.4 and 8.2.5 shall apply to the Subsequent Shares, with the following amendments:

8.2.6.1 references to the «Compulsory Sale Notice(s)» shall be deemed to be to the «Further Compulsory Sale Notice(s)»;

8.2.6.2 references to the «Compulsory Sale Share(s)» shall be deemed to be to the «Subsequent Share(s)»; and

8.2.6.3 references to the «Compulsory Sale Completion Date» shall be deemed to be to the «Further Compulsory Sale Completion Date».

8.2.7 The Company shall procure that the principal amounts, together with accrued interest after deduction of tax, outstanding under the Company debt instrument and the Company Preference Shares shall be repaid or bought on the Compulsory Sale Completion Date.

8.2.8 Any Transfer of Shares made in accordance with Articles 9.4.3 to 9.4.7 shall not be subject to any other restrictions on Transfer contained in these Articles.

c) The Board Members shall not be entitled to decline to register the Transfer of any Shares made pursuant to and in compliance with the Articles.

Part I Transfer restrictions for the CANDOVER Investors

a) No Company Shares or debt instrument may be Transferred by any CANDOVER Investor other than in the following circumstances:

i) with the written consent of the Majority CANDOVER Investors (save in respect of any Transfers by a party who is a Majority CANDOVER Investor as at the date of any agreement as may be entered from time to time, which shall not require such consent of the Majority CANDOVER Investors);

ii) to a member of the relevant Investor Group;

iii) in the case of a CANDOVER Investor which holds Hard Equity by or on behalf of a Fund:

(1) to another nominee or trustee for, or general partner of, the Fund and any Hard Equity held by a nominee or trustee for such a Fund may be Transferred to that Fund or to another nominee or trustee for such a Fund; or

(2) on a distribution in kind under the constitutive documents of the Fund, to the partners in or holders of units in, or to shareholders of, participants in or the holders of other interests in such Fund (or to a nominee or trustee for any such partners, holders, members or Investors and any Hard Equity held by any nominee or trustee for such holders, partners, members or Investors) may be transferred to such holders, partners, members or Investors or to another nominee or trustee for such holders, partners, members or Investors; or

(3) to another Fund the investment adviser of which is or which is managed by the same investment adviser or manager or by another member of the same wholly owned group of such manager or investment adviser or to a nominee or trustee for such a Fund;

iv) in the case of a CANDOVER Investor which holds Hard Equity as a nominee, to the person on whose behalf it holds such shares as nominee or to another person acting as nominee of such person;

v) to a Co-Investment Scheme;

9.1.6 when required by article 8.2;

9.1.7 to the Company in accordance with the 1915 Law if applicable.

b) CANDOVER Investors Syndication

i) Notwithstanding the terms of clause 9.1, within a certain period of time as may be determined in any shareholder's agreement entered into from time to time, the Company may issue to one or more entities or their respective investment vehicles (each a CANDOVER LUXCO Syndicatee) CANDOVER LUXCO Shares and debt instrument, provided that (save with the written consent of the Majority CANDOVER Investors) such Hard Equity and debt instrument are issued in the same proportionate amounts as the CANDOVER LUXCO Shares and debt instruments held by the CANDOVER Investors.

Chapter III.- Management

Part J Art. 10. Management.

a) The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers (the «Board Members»), they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

b) In addition, ERISA Investors shall be entitled from time to time to propose for appointment one or more Board Member out of a list of candidates of which the Shareholders' General Meeting shall appoint a Board Member (all being referred to as the «ERISA Investor Directors»).

c) Any Board Member can be removed «ad nutum» and without cause with a 50% (fifty percent) plus one vote majority of the votes capable of being cast at a shareholders meeting. Notwithstanding the foregoing sentence (i) the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the Board includes the right to propose the dismissal, suspension or replacement of the Board Member appointed in accordance with these articles.

d) Any Shareholder who has the right to nominate a Board Member for appointment shall have the right to appoint and remove one observer to the Board of Managers of the Company per Board Member appointable by it pursuant to Article 10, as applicable (each, an «Observer») provided that if such Shareholder ceases to have the right to nominate for appointment a Board Member pursuant to Article 10, as applicable, their right to appoint an Observer pursuant to this clause shall also cease and they shall remove any Observer so appointed.

e) The Observer shall be given all the information, correspondence and documents in respect of and/or relevant to matters to be considered and/or transacted at Board meetings that a Board Member would reasonably be entitled to receive, and shall be entitled to receive that information (including, without limitation, notice of meetings) at the same time as the Board Member would be entitled to receive it. With the unanimous consent of the Board Members, each Observer shall be entitled to attend and speak at any meetings of the Board of Managers but shall not be entitled to vote, nor shall he/she be regarded as an officer of such Board or be counted in the quorum of any meeting of such Board.

Part K Art. 11. Powers of the sole manager or of the board of managers.

a) In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 10 and 12 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

b) All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Part L Art. 12. Representation of the company.

a) Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Part M Art. 13. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

- a) The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- b) The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Part N Art. 14. Meeting and decisions of the board of managers.

- a) In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Board Member of the Company.
- b) A minimum of 10 Business Days' notice of meetings, accompanied by details of the venue for such meeting and an agenda of the business to be transacted, shall be given to all the Board Members. Where either (i) any Board Member determines that urgent business has arisen, or (ii) the prior written consent of the Majority CANDOVER Investors has been received, notice of meetings of such a Board may be reduced to five Business Days.
- c) The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Board Members are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.
- d) Any Board Member may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Board Member as his proxy. A Board Member may also appoint another Board Member to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- e) The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that (i) each participating Board Members is able to hear and to be heard by all other participating Board Members whether or not using this technology and (ii) the use of such means shall be initiated from Luxembourg, and each participating Board Member shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- f) The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its Board Members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority. No Board Member shall have a casting vote.
- g) Should the quorum mentioned in paragraph 14.6 not be constituted at any meeting of the Board of Managers of the Company, the relevant meeting shall be adjourned for five Business Days.
- h) The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Board Members present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Board Member or by any person nominated by any Board Member or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Part O Art. 15. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

- a) If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- b) In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.
- c) If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- d) If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened. A minimum of ten Business Days' notice of each Shareholders' meeting accompanied by a note of the venue for such meeting and an agenda shall be given to the Shareholders.
- e) If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.
- f) A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.
- g) Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.
- h) However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Furthermore, any Transfer of Company Shares to a person who is not at such time a Company Shareholder and any new issues of Company Shares require the consent of the Company Shareholders owning at least three quarters of the Company's Share capital.

Chapter V.- Business year

Part P Art. 16. Business year.

- a) The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

b) At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of Board Members, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

c) Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Part Q Art. 17. Distribution right of shares.

a) The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

b) From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

c) To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of Board Members, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

d) The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

e) The holders of Company Shares (but excluding the holders of last Company Shares) shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of their nominal value. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid, pro rata, to the holders of the last Company Shares.

f) In the case of a full redemption of the Company «I» Shares outstanding in the Company, the holders of Company «H» Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Company Shares. In the case of a full redemption of the Company «H» Shares outstanding in the Company, the holders of Company «G» Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Company Shares. In the case of a full redemption of the Company «G» Shares outstanding in the Company, the holders of Company «F» Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Company Shares. In the case of a full redemption of the Company «F» Shares outstanding in the Company, the holders of Company «E» Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Company Shares. In the case of a full redemption of the Company «E» Shares outstanding in the Company, the holders of Company «D» Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Company Shares. In the case of a full redemption of the Company «D» Shares outstanding in the Company, the holders of the remaining Company Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Company Shares.

g) Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of Board Members, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Part R Art. 18. Dissolution and liquidation.

a) The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

b) The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

c) The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

d) In a liquidation of the Company, the amount available for distribution shall be distributed as follows:

i) First, any outstanding dividend payable in respect of the Company Shares will be paid to the extent there are sufficient funds available;

ii) Second, the capital paid (in nominal capital plus premium) on the Company Shares or, to the extent there are insufficient funds to pay such total capital, a distribution will be made pro rata amongst the holders of Company Shares;

iii) Third, to the extent there are surplus funds available following the distribution made pursuant to 18.4.2, these funds shall be distributed pari passu amongst the holders of Company Shares (excluding the holders of Company «C» Ordinary Shares); and

iv) Fourth, to the extent there are surplus funds available following the distribution made pursuant to 18.4.1, 18.4.2 and 18.4.3 these funds shall be distributed to the holders of Company «C» Ordinary Shares.

Chapter VII.- Applicable Law

Part S Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Chapter VIII.- Definitions

Art. 20. Definitions.

«1915 Law» means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

«Articles of Association» means the articles of association of the Company as amended from time to time;

«Asset Sale» means a sale by the Company or other member of the Group on bona fide arm's length terms of all, or substantially all, of the Group's business, assets and undertaking;

«Business Day» means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks generally are open in London, Luxembourg and Spain for normal business;

«CANDOVER Investors» has the meaning given to it in any shareholders' agreement entered into from time to time;

«CANDOVER LUXCO or Company» means MOONKWOOD LUXCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg, whose registered office is at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies with company number B 117.178;

«Co-Investment Scheme» means any scheme under which certain officers, employees or parties of an Investor or its adviser or its investment manager are entitled (as individuals or through a body corporate or any other vehicle) to acquire shares which the Investor would otherwise acquire;

«Completion» means 23 March 2007;

«Compulsory Sale Completion Date» shall have the meaning given to it in article 8.6;

«Compulsory Sale Equity» shall have the meaning given to it Article 8.2.4.1;

«Compulsory Sale Notice» shall have the meaning given to it in Article 8.2.3;

«Compulsory Sale Price» shall have the meaning given to it in Article 8.2.3;

«Compulsory Seller» shall have the meaning given to it in Article 8.2.3

«Control» means, from time to time:

(a) in the case of a body corporate, the right to exercise more than 50 per cent, of the votes exercisable at any meeting of that body corporate, together with the right to appoint more than half of its directors; and

(b) in the case of a partnership or limited partnership, the right to exercise more than 50 per cent, of the votes exercisable at any meeting of partners of that partnership or limited partnership (and, in the case of a limited partnership, Control of each of its general partners);

(c) in the case of a Fund the right to be the manager or adviser to that Fund; and

(d) in the case of any other person the right to exercise a majority of the voting rights or otherwise to control that person whether, by virtue of provisions contained in its memorandum or articles of association or, as the case may be, certificate of incorporation or by-laws, statutes or other constitutional documents or any contract or arrangement with any other persons and shall include, without limitation, «control» as such term is used in Article 4 of the Spanish Securities Market Act (Ley del Mercado de Valores) dated 28 July 1988.

«Company «A» Ordinary Shares» means the A ordinary shares of EUR 1.- nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «B» Ordinary Shares» means the B ordinary shares of EUR 1.- nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «C» Ordinary Shares» means the C ordinary Shares of EUR 1.- nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «D» Ordinary Shares» means the D ordinary Shares of EUR 1.- nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «E» Ordinary Shares» means the E ordinary Shares of EUR 1.- nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «F» Ordinary Shares» means the F ordinary Shares of EUR 1.- nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «G» Ordinary Shares» means the G2 ordinary Shares of EUR 1.- nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «H» Ordinary Shares» means the H2 ordinary Shares of EUR 1.- nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «I» Ordinary Shares» means the I ordinary Shares of EUR 1.- nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company Shareholder» or «Shareholder» means any holder of the Company Shares from time to time;

«Company Shares» means the Company «A» Ordinary Shares, the Company «B» Ordinary Shares, the Company «C» Ordinary Shares, Company «D» Ordinary Shares, Company «E» Ordinary Shares, Company «H» Ordinary Shares and Company «I» Ordinary Shares;

«Equity Luxco» means CENTAUR LUXCO S.à.r.l.;

«ERISA» means the United States Employee Retirement Income Security Act 1974;

«ERISA Investors» means CANDOVER 2005 FUND US No. 1 LIMITED PARTNERSHIP and CANDOVER 2005 FUND US No. 2 LIMITED PARTNERSHIP and any other Investor or Transferee who from time to time notifies CANDOVER LUXCO in writing that it or one of its Affiliates is intended to be a «venture capital operating company» as defined in the Plan Asset Regulations for the purposes of ERISA;

«Exit» means a Sale, or an IPO, or an Asset Sale;

«FPO» means the FSMA (Financial Promotion) Order 2001;

«FSA» means the Financial Services Authority;

«FSMA» means the Financial Services and Markets Act 2000;

«Full Title Guarantee» means a disposition to be made with full ownership;

«Fund» means any unit trust, investment trust, investment company, limited partnership, general partnership or other collective investment scheme, investment professional (as defined in Article 19(5)(d) of the FPO), high net worth company, unincorporated association or high value trust (as defined in Article 49(2)(a) to (c) of the FPO), pension fund, insurance company, authorised person under FSMA or any body corporate or other entity, in each case the assets of which are managed professionally for investment purposes;

«Further Compulsory Sale Completion Date» shall have the meaning given in Article 8.2.6;

«Further Compulsory Sale Notice» shall have the meaning given to it in article 8.2.6;

«Group» means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and any holding company of the Company which is inserted for the purposes of planning for an Exit and in which the share capital structure of the Company is replicated in all material respects (and for so long as such holding company is holding company of the Company, any subsidiary undertakings of such holding company from time to time) and «member of the Group» and «Group Company» shall be construed accordingly; for the avoidance of doubt, no Investor nor any member of an Investor's Investor Group nor CANDOVER LUXCO shall be a member of the Group;

«Hard Equity» means each of (i) the Company «A» Ordinary Shares, the Company «C» Ordinary Shares, the Investor Company Shares, the Company debt instruments held by the Investors;

«Investors» has the meaning given in any shareholders' agreement entered into from time to time;

«Investor Group» means, in relation to an Investor or a CANDOVER INVESTOR:

(a) any group undertaking for the time being of that Investor or that CANDOVER INVESTOR, as applicable;

(b) any Affiliate of that Investor or that CANDOVER INVESTOR, as applicable;

(c) any general partner, trustee or nominee of that Investor or that CANDOVER INVESTOR, as applicable, or any group undertaking for the time being of that Investor or that CANDOVER INVESTOR, as applicable; and

(d) any manager or investment adviser or limited partner of an Investor or of a CANDOVER INVESTOR, as applicable, or any group undertaking of that Investor or that CANDOVER INVESTOR, as applicable, for the time being;

(e) and «member of an Investor Group» shall be construed accordingly;

«Investor Tag Proportion» shall have the meaning given to it in article 8.1.5;

«IPO» means either (and in both cases whether initial or subsequent): (a) the admission of the Company's Shares (following its conversion to a société anonyme (or the shares of such other entity which owns substantially all of the assets of the Group at the time) (i) to both the Official List of the UK Listing Authority (in accordance with paragraph 3.2.7G of the rules made by the UK Listing Authority pursuant to section 73A FSMA, as amended or its successor legislation) and to trading on the LSE's market for listed securities (in accordance with paragraph 2.1 of the Admission and Disclosure Standards of the LSE as amended from time to time) or, (ii) to trading on any of the Spanish Stock Exchange Securities Markets (Bolsas de Valores) recognised as official secondary markets (mercados oficiales secundarios) in accordance with the first paragraph of Article 31 of the Spanish Securities Market Act (Ley del Mercado de Valores) dated 28 July 1988; or (b) the equivalent admission to trading to or permission to deal on any other Recognised Investment Exchange, including any alternative or second investment market (segundo mercado) of any Recognised Investment Exchange, becoming effective in relation to the Company's Shares (or the shares of such other which owns substantially all of the assets of the Group at the time);

«LSE» means the LONDON STOCK EXCHANGE plc;

«Majority CANDOVER Investors» means the holders of more than 50 per cent, of the Company Shares from time to time in issue;

«Management Ratchet» means the ratchet mechanism set out in article 16;

«Management Equity Percentage» shall have the meaning given to it in article 16.1;

«Observer» shall have the meaning given to it in Article 10.12;

«Offeree» shall have the meaning given to it in article 8.2.3;

«Sale» means a Transfer of all the equity share capital of the Company (whether through a single transaction or otherwise) which result in a person and any other person: (a) who is connected with him; or (b) with whom he is acting in concert, holding 50% of the equity share capital of the Company other than a Transfer to a new holding company of the Company which is inserted for the purposes of planning for an Exit and in which the share capital structure of Company is replicated in all material respects in accordance with the provisions of any shareholders' agreement entered into from time to time;

«Subsequent Shares» has the meaning given in article 8.2.6;

«Syndictee» shall have the meaning given to it in article 8.1.1;

«Tag Closing Date» has the meaning given in article 9.3.6.3;

«Tagging Shareholder» has the meaning given to it in article 8.1.6.3;

«Tag Notice» has the meaning given in article 8.1.6.3;

«Tag Offer» has the meaning given to it in article 8.1.5.1;

«Tag Shares» has the meaning given in article 8.1.6.3;

«Tag Trigger Shareholders» has the meaning given in article 8.1.1;

«Target Company» means PARQUES REUNIDOS, S.A.;

«Target Group» means the Target Company and its subsidiaries;

«Transfer» means, in relation to any right to subscribe for or ownership of a share, preferred equity certificate or other security or any directly or indirectly held legal or beneficial interest in any share, to:

- (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;
 - (b) create or permit to subsist any Encumbrance over it;
 - (c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
 - (d) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the share other than by way of proxy for a particular shareholder meeting; or
 - (e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing,
- and «Transferred», «Transferor» and «Transferee» shall be construed accordingly.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 5,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prenominalled in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de MONKWOOD LUXCO S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.178, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et constituée sous la dénomination ILARIA S.à r.l. par acte de Maître Gérard Lecuit en date du 1^{er} juin 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1571 du 18 août 2006.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, résident à Luxembourg.

Qui nomme en tant que secrétaire Flora Gibert, juriste, résident à Luxembourg, qui est également nommé scrutateur par l'assemblée générale.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 57.500,- (cinquante sept mille cinq cent Euros) en vue de le faire passer de son montant actuel de EUR 2.110.597,- (deux millions cent dix mille cinq cent quatre-vingt dix-sept) à un montant de EUR 2.053.097,- (deux millions cinquante trois mille quatre vingt dix-sept Euros) par annulation de 28.750 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D» et 28.750 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E» détenus par CANDOVER INVESTMENT plc et en conséquence de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société;

2) Augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 112.566,- (cent douze mille cinq cent soixante six Euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 2.053.097,- (deux millions cinquante trois mille quatre vingt dix-sept Euros) à un montant de EUR 2.165.663,- (deux millions cent soixante cinq mille six cent soixante trois Euros) par la création et l'émission de 318 (trois cent dix-huit) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 19.050 (dix neuf mille cinquante) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», ayant une valeur nominale de EUR 1,- (1 Euro) chacune, par une contribution en numéraire de EUR 112.566,- (cent douze mille cinq cent soixante six Euros) (la «Contribution en Numéraire»);

3) Enregistrer la souscription de 318 (trois cent dix-huit) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 19.050 (dix neuf mille cinquante) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», (ensemble les «Parts Sociales de la Société»);

4) De refondre intégralement les statuts de la Société, sans modifier l'objet social; et

5) Divers.

II.- Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales est indiqué sur une liste de présence, signée par les associés, les mandataires des associés représentés et le bureau de l'assemblée, qui restera annexée au présent acte pour être enregistré en même temps auprès des autorités de l'enregistrement. Les mandataires des associés représentés, signée ne varietur par les parties apparentes resteront annexées au présent acte.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représenté à l'assemblée et les associés présents déclarant qu'ils ont été déclarant avoir été dûment avertis et ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 57.500,- (cinquante sept mille cinq cent Euros) en vue de le faire passer de son montant actuel de EUR 2.110.597,- (deux millions cent dix mille cinq cent quatre-vingt dix-sept Euros) à un montant de EUR 2.053.097,- (deux millions cinquante trois mille quatre vingt dix-sept Euros) par annulation de 28.750 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D» et 28.750 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E» détenus par CANDOVER INVESTMENT plc et en conséquence de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 2.053.097,- (deux millions cinquante trois mille quatre vingt dix-sept Euros) représenté par 5.791 (cinq mille sept cent quatre vingt onze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 347.446 (trois cent quarante sept mille quatre cent quarante six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 283.310 (deux cent quatre vingt trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 283.310 (deux cent quatre vingt trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 283.310 (deux cent quatre vingt trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 283.310 (deux cent quatre vingt trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 283.310 (deux cent quatre vingt trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 283.310 (deux cent quatre vingt trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I» ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune (ci-après les «Parts Sociales de la Société» ou tel que défini dans l'Article 20). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés.»»

Seconde résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la société d'un montant de EUR 112.566,- (cent douze mille cinq cent soixante six Euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 2.053.097,- (deux millions cinquante trois mille quatre vingt dix-sept Euros) à un montant de EUR 2.165.663,- (deux millions cent

soixante cinq mille six cent soixante trois Euros) par la création et l'émission de 318 (trois cent dix-huit) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», de 19.050 (dix neuf mille cinquante) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», ayant une valeur nominale de EUR 1,- (1 Euro) chacune, par une Contribution en Numéraire.

Souscription et paiement

Les Associés décident d'accepter la souscription des Parts Sociales de la Société par ESP II CONDUIT LP, un Limited Partnership, ayant son siège principal à 1 Georges Street, Edinburgh EH2 2LL, United Kingdom (numéro d'immatriculation SL004691) représenté par STANDARD LIFE INVESTMENTS (PRIVATE EQUITY) LIMITED, comme suit:

318 (trois cent dix-huit) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 19.050 (dix neuf mille cinquante) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», de 15.533 (quinze mille cinq cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», en vertu d'une procuration établie sous seing privé le 13 avril 2007, conformément à la Contribution en Numéraire d'un montant de EUR 112.566,- (cent douze mille cinq cent soixante six Euros).

Deuxième résolution

Les Associés décident refondre entièrement les statuts de la Société, sans modification de son objet social comme suit:

Chapitre I^{er} .- Suit la traduction française du texte qui précède:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

2. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MONKWOOD S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

3. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.1 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

4. Art. 3. Objet.

4.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg et à l'étranger, ainsi que d'acquérir, vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, notamment par le biais de la souscription ou de l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dette sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de tels biens immobiliers ou de tels intérêts.

4.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans des conditions considérées comme appropriées, avec ou sans sûretés;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

4.4 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

5. Art. 4. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée limitée à dix ans.

Titre II.- Capital, Parts

6. Art. 5. Capital social.

6.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 2.165.663,- (deux millions cent soixante cinq mille six cent soixante trois Euros) représenté par 6.109 (six mille sept cent quatre vingt onze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 366.496 (trois cent soixante six mille quatre cent quarante quatre-vingt seize) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 298.843 (deux cent quatre-vingt dix huit mille huit cent quarante trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 298.843 (deux cent quatre-vingt dix huit mille huit cent quarante trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 298.843 (deux cent quatre-vingt dix huit mille huit cent quarante trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 298.843 (deux cent quatre-vingt dix huit mille huit cent quarante trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 298.843 (deux cent quatre-vingt dix huit mille huit cent quarante trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 298.843 (deux cent quatre-vingt dix huit mille huit cent quarante trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I» ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune (ci-après les «Parts Sociales de la Société») ou tel que défini dans l'Article 20). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».

6.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

6.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les Statuts.

6.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

7. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8. Art. 7. Transfert des parts.

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Indépendamment de toute disposition contraire dans ces Statuts, la Société ne doit pas enregistrer un Transfert de Parts à moins que le transfert ne soit fait en vertu de l'article 189 de la Loi et:

8.2.1 le transfert est autorisé par les articles 8 et 9 ou a été fait en vertu de l'article 10; et

8.2.2 lorsqu'un Membre du Conseil en a besoin, si le Transférant est ou va devenir un gérant et/ou un employé du Groupe de Sociétés, cette personne a rempli les conditions qui peuvent exister suite à tout accord d'associés exécuté de temps en temps; ou

8.2.3 si l'article 7.2.2 ne s'applique pas, cette personne, à certaines conditions, sera considérée être un Investisseur CANDOVER (comme défini dans tout accord d'associés exécuté de temps en temps).

8.3 Dans le but de s'assurer qu'un transfert de part est autorisé en vertu de ces Statuts, le Conseil de Gérance de la Société peut, et doit si demandé par un Membre du Conseil, avoir besoin que tout Associé de la Société procure que cette personne en tant que membre pertinent du Conseil de Gérance ou Membre du Conseil puisse raisonnablement croire avoir des informations pertinentes dans un tel but, donne ces informations et preuves à la Société comme le Conseil de la Société le juge raisonnablement opportun concernant tout objet qu'il pense pertinent pour un tel but. En attendant des dispositions pour ces informations, la Société est en droit de refuser d'enregistrer tout transfert concerné.

8.4 Tout Transfert de Parts Sociales (sauf par un Investisseur CANDOVER figurant dans tout pacte d'associés) doit toujours être transféré avec un montant proportionnel aux instruments de dette détenu par le Cédant (à moins qu'il n'en soit décidé autrement avec le consentement préalable écrit des Membres du Conseil).

9. Art. 8. Drag along - Tag along.

9.1 Tag Along

9.1.1 Sous réserve de l'Article 8.1.2, les Articles 8.1.5 à 8.1.6 s'appliquent dans les cas où un Transfert de toutes Parts Sociales de la Société (soit par une transaction unique soit par une série de transactions liées) par une personne ou des personnes (ensemble les «Associés Tag Trigger») résulterait, si enregistré, dans une personne et toute autre personne:

(a) qui est lié à lui; ou

(b) avec qui elle agit de concert,

(chacun étant «un membre du groupe acheteur») détenant ou augmentant une holding pour cinquante pour cent ou plus des droits de vote dans la Société.

9.1.2 L'Article 8.1.1 ne s'appliquera pas si le Transfert des Parts Sociales de la Société auquel on se réfère dans l'Article 9.3.1 est:

(a) à un Investisseur CANDOVER ou à un membre de ce Groupe d'Investisseurs;

(b) fait suivant les Articles 8.1.1 à 8.1.5 compris; ou

(c) à une nouvelle société holding de la Société qui est insérée dans le but du projet pour une Sortie, dans laquelle la structure du capital social de la Société est répliquée dans tous ces aspects matériels.

9.1.3 Sous réserve de l'Article 8.1.4 et sans préjudice de l'Article 8.1.1, les Articles 8.1.5 à 8.1.6 s'appliquent aussi dans tous les cas où un Transfert des Parts Sociales de la Société est fait par les Investisseurs CANDOVER mentionnés dans tout pacte d'associés conclu à tout moment, pendant une période qui peut exister suite à un pacte d'associés conclu à tout moment, et seulement ensuite si à la date d'un tel Transfert la totalité du montant de Syndication Equity (tel que décrit dans tout pacte d'associés conclu à tout moment) a été émis ou transféré, tel qu'applicable.

9.1.4 L'Article 8.1.3 ne s'applique pas si le Transfert des Parts Sociales de la Société par les Investisseurs CANDOVER auquel on se réfère dans l'Article 9.1.6 est:

(a) à un investisseur ou à un membre de ce Groupe d'Investisseurs;

(b) fait suivant les Articles 8.1.1 à 8.1.5 compris; ou

(c) à une nouvelle société holding de la Société qui est insérée dans le but du projet pour une sortie, dans laquelle la structure du capital social de la Société est répliquée dans tous ces aspects matériels.

9.1.5 Aucun Transfert de parts sociales auquel l'Article 8.3 s'applique ne doit être fait ou enregistré à moins que:

9.3.5.1 le(s) membre(s) du groupe acheteur ai(en)t fait un offre (l'«Offre Tag») d'acheter:

(i) en fonction d'un Transfert auquel l'Article 8.1.1 s'applique, toutes les Parts Sociales de la Société et les instruments de dettes de la Société détenus par chaque Associé de la Société autre que l'Associé Tag Trigger; ou

(ii) en fonction d'un Transfert auquel l'Article 9.3.3 s'applique, la Proportion d'Investisseur Tag (comme défini ci-dessous) des Parts Sociales de la Société et les instruments de dettes de la Société détenus par chaque autre Investisseur qui est un Associé de la Société, autre que l'Associé Tag Trigger,

(comprenant toutes Parts Sociales qui peuvent être allouées durant la période d'offre ou lorsque l'Offre Tag devient inconditionnelle, suite à l'exercice ou à la conversion d'options sur ou de droits de souscrire pour des sûretés convertibles en Parts Sociales qui existent à la date de cette offre) sur les termes fixés dans les Articles 8.1.5 à 8.1.6 (à moins que, dans le cas particulier d'un Associé de la Société, des termes moins favorables soient décidés avec cet Associé);

8.1.5.2 l'Offre Tag est ou est devenue totalement inconditionnelle; et

8.1.5.3 tous les montants principaux ensemble avec les intérêts échus (après déduction de toute taxe devant être déduite au regard de la loi) en suspens au regard des instruments de dettes et les Parts Sociales Préférentielles de la Société aient été rachetées ou achetées par le groupe acheteur, comme dirigé par tout comité de rémunération.

Dans ces Articles 8.1.5 à 8.1.6, la «Proportion d'Investisseurs Tag» signifie la proportion du nombre total de Parts Sociales de la Société détenue par l'Associé Tag Trigger représentée par les Parts Sociales de la Société dont le proposé transfert à conduit à l'Offre Tag.

9.1.6 Les Termes de l'Offre Tag doivent être que:

8.1.6.1 elle doit être ouverte pour acceptation pas moins de 10 Jours Ouvrables (ou un nombre inférieur si décidé par écrit par les Investisseurs), et sera considérée comme ayant été rejetée si non acceptée conformément avec les termes de l'offre et dans la période ouverte pour acceptation;

8.1.6.2 la contre-partie pour chaque Part Sociale de CANDOVER LUXCO sera la contrepartie offerte pour des termes financiers qui ne seront pas moins favorable respectivement dans leur ensemble pour chaque Part Sociale de CANDOVER LUXCO dont le Transfert proposé a conduit à l'Offre Tag (ne comprenant pas les coûts) et doit être dans la même forme que proposé en fonction des Parts Sociales de CANDOVER LUXCO détenues par les Investisseurs CANDOVER Majoritaires (autre que dans le cas où l'offrant accepte une forme différente de contre-partie en fonction des Parts Sociales Tag comme décidé avec l'Associé Tagging (chacun défini ci-dessous)).

Cette offre doit comprendre un engagement par le(s) membre(s) du groupe d'acheteur que ni lui ni une autre personne agissant à la suite d'un accord ou d'une entente avec lui n'est entré dans des termes plus favorables au regard de la contrepartie avec un autre membre pour l'Achat des Parts Sociales de CANDOVER LUXCO, tel qu'applicable;

CANDOVER LUXCO doit notifier les Associés de CANDOVER LUXCO (sauf pour les Associés Tag Trigger) des termes de toute offre qui leur est appliqué en vertu de l'article 8.1.5 dès réception de l'avis du même de la part du(des)

membre(s) du groupe acheteur, suite à laquelle tout Associé de CANDOVER LUXCO ou Associé EQUITY LUXCO (tel qu'applicable) (sauf pour les Associés Tag Trigger) qui souhaite transférer des Parts Sociales de CANDOVER LUXCO ou des Parts Sociales d'EQUITY LUXCO au(x) membre(s) du groupe acheteur suite aux termes de l'offre (un «Associé Tagging») doit envoyer un avis à CANDOVER LUXCO ou EQUITY LUXCO (tel qu'applicable) (l'«Avis Tag») à tout moment avant que l'Offre Tag ne cesse d'être ouverte pour accord (la «Date de Clôture Tag»), donnant le nombre de Parts Sociales de CANDOVER LUXCO ou de Parts Sociales d'EQUITY LUXCO (tel qu'applicable) qu'il souhaite transférer (Les «Parts Sociales Tag»).

9.1.7 Pour éviter tout doute, la «contre-partie» pour le but de 9.3.6 ci dessus:

8.1.7.1 doit être interprétée comme ayant comme signification la valeur de la contrepartie sans prendre en compte la forme de la contre-partie; et

8.1.7.2 doit inclure toute offre de souscrire ou d'acquérir toute part sociale ou instrument de dette dans le capital de tout membre du groupe acheteur fait à un Associé de la Société si:

8.1.7.2.1 cette offre de souscrire ou d'acquérir est une alternative (soit en partie soit en totalité) ou en sus de la contrepartie offerte; et

8.1.7.2.2 la contre-partie offerte à tous les Associés de la Société est en accord avec les conditions du marché.

9.1.8 L'Avis Tag rend la Société mandataire de(s) Associé(s) Tagging pour la vente des Parts Sociales Tag selon les termes de l'offre de(s) membre(s) du groupe acheteur, ensemble avec tous les droits qui y sont attachés et libre de toute charge.

9.1.9 Dans les 3 jours après la Date de Clôture Tag:

8.1.9.1 La Société doit notifier au(x) membre(s) du groupe acheteur par écrit le nom et l'adresse de l'Associés Tagging qui a accepté l'offre faite par le(s) membre(s) du groupe acheteur;

8.1.9.2 La Société doit notifier à chaque Associé Tagging par écrit le nombre de Parts Sociales Tag que il/elle va transférer et l'identité du cessionnaire; et

8.1.9.3 Les avis de la Société doivent indiquer le lieu et la date à laquelle la vente et l'achat des Parts Sociales Tag sera accompli et la date à laquelle la contre-partie sera payée.

9.1.10 Si un Associé Tag ne transfère pas ces Parts Sociales Tag enregistrées à son nom conformément à l'Article 8.1, le Conseil de CANDOVER LUXCO peut (et doit, si cela est demandé par un investisseur) autoriser tout Membre du Conseil de CANDOVER LUXCO à exécuter, compléter et délivrer en tant que mandataire pour et en son nom que les Transferts des Associés Tagging de ces Parts Sociales Tag en faveur du membre pertinent du groupe acheteur, contre réception par CANDOVER LUXCO de la contre-partie due doit être une bonne décharge pour le(s) membre(s) pertinent(s) du groupe acheteur, qui ne doit pas être obligé de voir son application. CANDOVER LUXCO doit conserver cette contre-partie en dépôt pour le(s) pertinent(s) Associé(s) Tagging sans obligation de payer des intérêts. Les Membres du Conseil de CANDOVER LUXCO doivent autoriser l'enregistrement de(s) Transfert(s), après le(s)quel(s) la validité de ce(s) Transfert(s) ne doit être remis en cause par personne. Tout Associé Tagging qui ferait défaut doit rendre ses parts sociales (ou, lorsque approprié, donné une indemnité dans une forme satisfaisante pour le Conseil de CANDOVER LUXCO) par rapport aux Parts Sociales Tag transférées en son nom, à CANDOVER LUXCO. Lors de (mais jamais avant) de cette remise ou indemnisation, l'Associé Tagging qui ferait défaut doit avoir droit à une contre-partie pour les Parts Sociales Tag transférées en son nom, sans intérêt.

9.1.11 Les Associés reconnaissent et acceptent que l'autorité conférée en vertu du paragraphe 8.1.10 est nécessaire en tant que sûreté pour l'exécution par le(s) Associés Tagging de leurs obligations des Articles 8.1.5 à 8.1.6.

9.1.12 Tout transfert de Parts Sociales fait conformément à l'Article 8.3 ne doit pas être soumis à d'autres restrictions sur le Transfert contenues dans ces Statuts.

9.2 Drag Along

9.2.1 Les Articles 8.2.2 à 8.2.7 s'appliquent dans tous les cas où les circonstances de tout Transfert des Parts Sociales de la Société dans les conditions du marché, doit, si enregistré, résulter dans le fait que les membres du groupe acheteur (comme défini dans l'Article 8.1.1) détiennent ou augmentent leur participation de cinquante pour cent ou plus des droits de vote dans la Société ou peut résulter en ce que CANDOVER LUXCO transfère toutes les Parts Sociales de la Société qu'elle détient à ce moment là.

9.2.2 L'Article 8.1 ne s'applique pas si le Transfert des Parts Sociales de la Société auquel on se réfère dans l'Article 8.1.1 est:

(a) à un Investisseur ou à un membre de ce Groupe d'Investisseurs;

(b) fait suivant les Articles 8.1.2 à 8.1.5 compris; ou

(c) à une nouvelle société holding de la Société qui est insérée dans le but du projet pour une sortie, dans laquelle la structure du capital social de la Société est répliquée dans tous ces aspects matériels.

9.2.3 Dans les cas où les Articles 8.2.3 à 8.2.7 s'appliquent en vertu de l'Article 9.2, les membres du groupe acheteur peuvent, en envoyant un avis écrit (une «Notification Obligatoire de Vente») à tous les Associés de la Société (sauf pour CANDOVER LUXCO) (chacun un «Vendeur Obligatoire»), exiger que le Vendeur Obligatoire transfère ces Parts Sociales de la Société enregistrées en son nom (libre de toutes charges et avec tous les droits qui y sont attachés et avec une

Garantie de Plein Droit) à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notification Obligatoire de Vente (chacun une «Personne faisant l'Objet du Rachat») en fonction de la contre-partie indiquée dans l'Article 9.3.7 (le «Prix de Vente Obligatoire») à la date spécifiée dans la Notification Obligatoire de Vente (la «Date d'Exécution de la Vente Obligatoire»), étant une date qui n'est pas moins de 5 jours ouvrables après la date de la Notification Obligatoire de Vente.

9.2.4 Les Parts Sociales soumises au(x) Notifications Obligatoires de Vente doivent être vendues et achetées conformément aux dispositions suivantes:

8.2.4.1 lors ou avant la Date d'Exécution de la vente Obligatoire, sous réserve que la Personne faisant l'Objet du Rachat ait donné à CANDOVER LUXCO les fonds requis ou sous réserve que des preuves raisonnables dans une forme raisonnablement satisfaisante pour le Conseil de CANDOVER LUXCO que les fonds seront reçus au moment de l'exécution du transfert, chaque Vendeur Obligatoire devra délivrer un certificat de transfert dûment exécuté en fonction des Parts Sociales de CANDOVER LUXCO qui sont soumises à la Notification de Vente Obligatoire («Vente d'Equity Obligatoire»), ensemble avec les certificats de parts sociales relatifs (ou indemnité dans une forme satisfaisante pour le Conseil de Gérance de CANDOVER LUXCO) à CANDOVER LUXCO. Toujours soumis à la réception, à la Date d'Exécution de la Vente Obligatoire, CANDOVER LUXCO devra payer chaque Vendeur Obligatoire, au nom de la personne faisant l'Objet du Rachat, le Prix de la Vente Obligatoire due. Le paiement au(x) Vendeur(s) Obligatoire(s) doit être fait de la façon décidée entre le Conseil de CANDOVER LUXCO et le(s) Vendeur(s) Obligatoire(s) et en l'absence d'un tel accord, par chèque à l'adresse postale indiquée à CANDOVER LUXCO par chaque Vendeur Obligatoire et, en cas d'absence de notification, à la dernière adresse connue du vendeur Obligatoire. Le reçu de CANDOVER LUXCO tel qu'applicable pour le Prix de la Vente Obligatoire due sera une bonne décharge pour la Personne pertinente faisant l'Objet du Rachat qui ne devra pas être liée par son application. Si le Vendeur Obligatoire remplit les obligations des Articles 8.2, CANDOVER LUXCO devra détenir tous les fonds reçus de la Personne faisant l'Objet du Rachat du fait du transfert des Parts Sociales de la CANDOVER LUXCO au nom de Vendeur Obligatoire faisant défaut, sans aucune obligation de payer des intérêts;

8.2.4.2 si un Vendeur Obligatoire ne remplit pas les obligations auxquelles il est soumis en vertu de l'Article 8.4.1. en fonction de la Vente d'Equity Obligatoire enregistré en son nom, le Conseil de CANDOVER LUXCO peut (et doit, si cela est demandé par un investisseur) autoriser tout membre du Conseil de Gérance de la CANDOVER LUXCO à exécuter, compléter et délivrer en tant que mandataire pour et au nom de ce Vendeur Obligatoire, un transfert de Vente d'Equity Obligatoire pertinent en faveur de la Personne faisant l'Objet du Rachat, dans la mesure où la Personne faisant l'Objet du Rachat a, au moment de la Date d'Exécution de la Vente Obligatoire, mis les fonds à la disposition de CANDOVER LUXCO en fonction du Prix de la Vente Obligatoire dû pour Vente d'Equity Obligatoire. Les Membres du Conseil doivent autoriser l'enregistrement de(s) Transfert(s), après le(s)quel(s) la validité de ce(s) Transfert(s) ne doit être remis en cause par personne. Tout Vendeur Obligatoire qui ferait défaut doit rendre ses certificats de parts sociales liés à la Vente d'Equity Obligatoire (ou, lorsque approprié, donné une indemnité dans une forme satisfaisante pour le Conseil pertinent), à CANDOVER LUXCO. Lors de (mais jamais avant) de cette remise ou indemnisation, chaque Vendeur Obligatoire sera autorisé au Prix de la Vente Obligatoire due pour Vente d'Equity Obligatoire transféré en son nom, sans intérêt.

9.2.5 Les Associés de la Société reconnaissent et acceptent que l'autorité conférée en vertu du paragraphe 9.4.4 est nécessaire en tant que sûreté pour l'exécution par le(s) Vendeur(s) Obligatoire(s) de ses (leurs) obligations des Articles 8.2.3 à 8.2.7.

9.2.6 Si des parts sociales sont émises par la Société à un Vendeur Obligatoire à tout moment après la Notification de la Vente Obligatoire (soit par conséquence de sa participation dans la Société, soit en vertu de l'exercice de tout droit ou option ou autre, soit de telles parts sociales n'avaient pas été émises à la date de la Notification de la Vente Obligatoire) (les «Parts Sociales Subséquentes»), les membres du groupe acheteur sont autorisés à envoyer une notification supplémentaire (une «Notification de Vente Obligatoire Supplémentaire») à chaque détenteur de telles parts sociales leur demandant de transférer toutes les Parts Sociales Subséquentes (libre de toutes charges et avec tous les droits qui y sont attachés et avec une Garantie de Plein Droit) à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notification de Vente Obligatoire Supplémentaire en fonction de la contre-partie indiquée dans l'article 8.2.4 à la date spécifiée dans la Notification de Vente Obligatoire Supplémentaire (la «Date d'Exécution de la Vente Obligatoire Supplémentaire»). Les dispositions des Articles 8.2.4 et 8.2.5 doivent s'appliquer aux Parts Sociales Subséquentes, avec les modifications suivantes:

8.2.6.1 les références au(x) «Notification(s) de Vente Obligatoire» doivent être considérées être faites au(x) «Notification(s) de Vente Obligatoire Supplémentaires»;

8.2.6.2 les références au(x) «Parts Sociales de la Vente Obligatoire» doivent être considérées être faites au(x) «Parts Sociales Subséquentes»; et

8.2.6.3 les références à la «Date d'Exécution de la Vente Obligatoire» doivent être considérées être faites à la «Date d'Exécution de la Vente Obligatoire Supplémentaire».

9.2.7 La société doit s'assurer que tous les montants principaux ensemble avec les intérêts échus, après déduction de toute taxe, en suspens au regard des instruments de dettes de la Société et les Parts Sociales Préférentielles de la Société aient été rachetées ou achetées à la Date d'Exécution de la Vente Obligatoire Supplémentaire.

9.2.8 Tout transfert de Parts Sociales fait conformément aux Articles 9.4.3 à 9.4.7 ne doit pas être soumis à d'autres restrictions sur le Transfert contenues dans ces Statuts.

9.3 Les Membres du Conseil ne sont pas autorisés à refuser d'enregistrer le transfert de Parts Sociales fait en vertu et en accord avec les Statuts.

10. Restrictions de transfert pour les Investisseurs CANDOVER.

10.1 Aucune Part Sociale de la Société ou instrument de dette ne peut être Transféré par un Investisseur CANDOVER en dehors des circonstances suivantes:

10.1.1 Avec le consentement écrit des Investisseurs CANDOVER Majoritaires (sauf en ce qui concerne les Transferts par une partie qui est un Investisseur CANDOVER Majoritaire tel qu'à la date de tout accord qui peut être conclu de temps en temps, qui ne doit pas nécessiter un tel accord de la Majorité des Investisseurs CANDOVER);

10.1.2 A un membre du Groupe d'Investisseurs concerné;

10.1.3 Dans le cas d'un Investisseur CANDOVER détenant du Hard Equity par ou au nom d'un Fond:

(a) d'une autre personne désignée ou fiduciaire, ou d'un Associé Commanditaire du Fond et tout Hard Equity détenu par une personne désignée ou fiduciaire pour un tel Fond peut être Transféré à ce Fond ou à une autre personne désignée ou fiduciaire pour un tel Fond; ou

(b) d'une distribution en nature d'après les documents constitutifs du Fond, aux partenaires ou détenteurs d'unités dans le Fond, ou aux associés, participants ou détenteurs d'autres intérêts dans un tel Fond (ou à une personne désignée ou fiduciaire pour tous partenaires, détenteurs, membres ou investisseurs et tout Hard Equity détenu par toute personne désignée ou fiduciaire pour tous détenteurs, partenaires, membres ou investisseurs) pouvant être transférée à de tels détenteurs, partenaires, membres ou investisseurs ou à toute autre personne désignée ou fiduciaire pour de tels détenteurs, partenaires, membres ou investisseurs; ou

(c) à un autre Fond dont le conseiller en investissement est, ou qui est géré par, le même conseiller en investissement ou gérant ou par un autre membre du même groupe entièrement possédé d'un tel gérant ou conseiller en investissement ou à une personne désignée ou fiduciaire pour un tel Fond;

10.1.4 dans le cas où un Investisseur CANDOVER qui détient du Hard Equity en tant que personne désignée, à une personne pour le compte de laquelle il détient de telles parts sociales en tant que personne désignée ou à une autre personne agissant en tant que personne désignée d'une telle personne;

10.1.5 à un Programme de Co-Investissement;

10.1.6 lorsqu'exigé par l'Article 8.2;

10.1.7 à la Société conformément à la loi de 1915 si applicable.

10.2 Syndication des Investisseurs CANDOVER

10.2.1 Nonobstant les termes de la clause 9.1, dans un certain délai tel que pouvant être déterminé dans tout pacte d'associés conclu de temps en temps, la Société peut émettre à une ou plusieurs entités ou à leurs véhicules d'investissement respectifs (chacun un Syndiqué CANDOVER LUXCO) des Parts Sociales CANDOVER LUXCO et instrument de dette, à condition que (sauf avec le consentement écrit des Investisseurs CANDOVER Majoritaires) un tel Hard Equity et instrument de dette soient émis dans des montants proportionnels aux Parts Sociales CANDOVER LUXCO et instruments de dette détenus par les Investisseurs CANDOVER.

Titre III.- Gérance

11. Art. 10. Gérance.

11.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants (les «Membres du Conseil»), ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»).

11.2 En outre, les Investisseurs ERISA sont autorisés à proposer, pour nomination, un ou plusieurs Membre(s) du Conseil sur une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera un Membre du Conseil (étant désignés comme les «Gérants Investisseurs ERISA»).

11.3 Tout Membre du Conseil peut être démis de ses fonctions «ad nutum» et sans motif si 50% (cinquante pour cent) plus une voix des votes pouvant être exprimées lors d'une réunion des Associés. Nonobstant la phrase précédente (i) le droit d'une ou plusieurs partie(s) de proposer, pour nomination, un candidat au Conseil de Gérance inclus le droit de proposer la destitution, suspension ou remplacement du Membre du Conseil nommés conformément à ces Statuts.

11.4 Tout Associé, qui a le droit de proposer un Membre du Conseil pour nomination, a également le droit de nommer et de démettre de ses fonctions un observateur du Conseil de Gérance de la Société par Membre du Conseil nommé par lui conformément à l'Article 11, tel qu'applicable (chacun un «Observateur») étant entendu que, si cet Associé cesse d'avoir le droit de proposer pour nomination un Membre du Conseil conformément à l'Article 11, tel qu'applicable, ses droits de nommer un Observateur conformément à cette clause cesseront également, au même titre qu'il devra démettre de ses fonctions tout Observateur ainsi nommé.

11.5 L'Observateur transmet toute l'information, correspondance et documents en rapport avec et/ou concernant des matières à prendre en considération et/ou traités lors des réunions du Conseil qu'un Membre du Conseil peut

raisonnablement prétendre et autorisé à recevoir (y compris, mais sans limite, les minutes des réunions), au même titre qu'il est autorisé à les recevoir. Avec l'accord unanime des Membres du Conseil, chaque Observateur est autorisé à participer et à parler lors des réunions du Conseil de Gérance mais n'est pas autorisé ni à voter ni à être vu comme un membre de direction, ni même être pris en compte dans le quorum de la réunion du Conseil.

12. Art. 11. Pouvoirs du gérant unique ou du Conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 10 et 12 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

13. Art. 12. Représentation de la société.

13.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

14. Art. 13. Délégation et mandataire du gérant unique et du Conseil de Gérance.

14.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

14.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

14. Art. 14. Réunion et décisions du Conseil de Gérance.

14.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Membre du Conseil.

14.2 La convocation à la réunion, accompagnée des détails de la venue pour la réunion ainsi que l'ordre du jour des questions à traitées, doit parvenir à tous les Membres du Conseil au minimum 10 Jours Ouvrés avant la tenue de la réunion. Si (i) un Membre du Conseil considère une affaire urgente, ou (ii) si l'accord préalable des Investisseurs CAN-DOVER Majoritaires a été obtenu, le délai de convocation à la réunion peut être réduit à cinq Jours Ouvrés.

14.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

14.4 Tout Membre du Conseil peut agir lors de toute réunion du Conseil de Gérance en donnant procuration par écrit, par télégramme, fax, email ou lettre à un autre Membre du Conseil pour le représenter. Un Membre du Conseil peut également nommer un autre Membre du Conseil pour le représenter par téléphone en confirmant par la suite par écrit.

14.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si (i) chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie et si (ii) ce procédé est initié à partir du Luxembourg, chaque participant sera réputé être présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

14.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions seulement si la majorité des membres du Conseil de Gérance est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple. Aucun Membre du Conseil n'a de voix prépondérante.

14.7 Si le quorum mentionné au paragraphe 14.6 n'est pas atteint à l'une quelconque des réunions du Conseil de Gérance de la Société, la réunion considérée sera ajournée de cinq Jours Ouvrés.

14.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

15. Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée générale des associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables. La convocation à l'assemblée générale des Associés accompagnée

d'une note sur la venue ainsi que l'ordre du jour devra être envoyée aux Associés avec un délai minimum de dix Jours Ouvrés.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

15.8 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales. En outre, tout Transfert des Parts Sociales de la Société à une personne qui n'est pas, à l'instant considéré, un Associé de la Société ainsi que toute nouvelle émission de Parts Sociales de la Société requièrent de l'approbation d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

Titre V.- Exercice social

16. Art. 16. Exercice social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

17. Art. 17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision relative à la distribution de fonds ainsi que la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote à la majorité des Associés.

17.5 Les détenteurs de Parts Sociales de la Société (mais excepté des détenteurs des dernières Parts Sociales de la Société) se verront accordés un droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,2% de leur valeur nominale. Après la distribution de tous dividendes préférentiels, tous les revenus restants disponibles pour la distribution dans la Société, s'il en existe, seront payés, au prorata, aux détenteurs des dernières Parts Sociales de la Société.

17.6 Dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Parts Sociales «I» restantes dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales «H» de la Société se voient accorder le droit de recevoir tout le revenu restant disponible à distribuer, s'il en existe, après la distribution au prorata de tout dividende préférentiel aux détenteurs des Parts Sociales de la Société. Dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Parts Sociales «H» restantes dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales «G» de la Société se voient accorder le droit de recevoir tout le revenu restant disponible à distribuer, s'il en existe, après la distribution au prorata de tout dividende préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales de la Société. Dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Parts Sociales «G» restantes dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales «F» de la Société se voient accorder le droit de recevoir tout le revenu restant disponible à distribuer, s'il en existe, après la distribution au prorata de tout dividende préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales de la Société. Dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Parts Sociales «F» restantes dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales «E» de la Société se voient accorder le droit de recevoir tout le revenu restant disponible à distribuer, s'il en existe, après la distribution au prorata de tout dividende préférentiel aux détenteurs des Parts Sociales de la Société. Dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Parts Sociales «E» restantes dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales «D» de la Société se voient accorder le droit de recevoir tout le revenu restant disponible à distribuer, s'il en existe, après la distribution au prorata de tout dividende préférentiel aux détenteurs des Parts Sociales de la Société. Dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Parts Sociales «D» restantes dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales restantes de la Société se voient accorder le droit de recevoir tout le revenu restant disponible à distribuer, s'il en existe, après la distribution au prorata de tout dividende préférentiel aux détenteurs des Parts Sociales de la Société.

17.7 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve

établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

18. Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.4 Lors de la liquidation de la Société, le montant disponible à distribuer sera réparti comme suit:

18.4.1 Premièrement, tout dividende restant payable en rapport avec les Parts Sociales Préférentielles de la Société sera distribué pourvu qu'il existe suffisamment de fonds disponibles;

18.4.2 Deuxièmement, le capital payé (en montant nominal plus la prime d'émission) sur les Parts Sociales Préférentielles de la Société ou, dans la mesure où il n'existe pas suffisamment de fonds pour payer ce capital, une distribution sera faite au prorata parmi les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles;

18.4.3 Troisièmement, dans la mesure où il existe des surplus fonds disponibles suite à la distribution réalisée conformément aux Articles 18.4.2, ces fonds sont distribués pari passu parmi les détenteurs de Parts Sociales de la Société (excepté parmi les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires «C» de la Société); et

18.4.4 Quatrième, dans la mesure où il existe des surplus fonds disponibles suite à la distribution réalisée conformément aux Articles 18.4.1, 18.4.2 et 18.4.3, ces fonds seront distribués parmi les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires «C» de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

19. Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Titre VIII.- Définitions

20. Art. 20. Définitions.

«Accomplissement» signifie 23 mars 2007;

«Associé de la Société» ou «Associé» signifie tout détenteur des Parts Sociales de la Société de temps à autre;

«Associé Tag de Déclenchement» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.1;

«Associé du Tag» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.6.3;

«Avis de Tag» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.6.3;

«ASF» signifie l'Autorité des Services Financiers;

«Avis suivant de la Vente Obligatoire» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.6;

«CANDOVER LUXCO ou Société» signifie MOONKWOOD LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée au Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Société sous le numéro B 117.178;

«Contrôle» signifie, de temps à autres:

(a) en présence d'une personne morale, le droit d'exercer plus de 50 pour cent des votes en présence à toute réunion de la personne morale, qui comprend également le droit de nommer plus de la moitié de ses administrateurs; et

(b) en présence d'un «partnership» ou d'un «limited partnership», le droit d'exercer plus de 50 pour cent des votes en présence à toute réunion des associés de ce «partnership» ou de ce «limited partnership» (et, dans l'hypothèse d'un «limited partnership», le Contrôle de chacun de ses «general partners»);

(c) en présence d'un Fond, le droit d'être le gérant ou le conseil de ce Fond; et

(d) en présence de toute autre personne, le droit d'exercer la majorité des droits de vote ou, autrement, de contrôler cette personne ou bien, par référence aux dispositions contenues dans ses statuts, ou bien, si le cas existe, extrait d'immatriculation ou, en vertu de la loi, tout autre document constitutif, contrat ou engagement avec toute autre personne et qui inclus, sans limitation, le terme «contrôle» tel qu'utilisé à l'Article 4 de la Loi sur les Marchés de Capitaux (Lex del Mercado de Valores) en date du 28 juillet 1988;

«Date d'Accomplissement de la Vente Obligatoire» a le sens donné à l'Article 8.6;

«Date d'Accomplissement suivante de la Vente Obligatoire» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.6;

«Date de Clôture du Tag» a le sens qui lui est donné à l'Article 9.3.6.3;

«Destinataire» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.3;

«Equity Luxco» signifie CENTAUR LUXCO S. à r.l.

«ERISA» signifie le «United States Employee Retirement Income Security Act» de 1974;

«Fond» signifie tout trust, trust d'investissement, société d'investissement, «limited partnership», «general partnership» ou autre projet d'investissement collectif, professionnel de l'investissement (tel que défini à l'Article 19(5)(d) du FPO), société de grande valeur, association non immatriculée ou trust de grande valeur (tel que défini à l'Article 49(2)(a) à (c) du FPO), fond de pension, compagnie d'assurance, personne autorisée au regard du FSMA ou toute personne morale ou autre entité, dans chaque cas, les actifs qui sont gérés professionnellement pour des objectifs d'investissement;

«FPO» signifie le «FSMA (Financial Promotion) Order» de 2001;

«FSMA» signifie la Loi sur les Marchés et les Services Financiers de 2000;

«Garantie de Possession du Titre» signifie un acte de disposition fait conformément à la possession de la propriété pleine et entière;

«Groupe» signifie la Société et ses entreprises filiales de temps à autres et tout société mère de la Société qui participe dans le projet d'une Sortie et dans laquelle la structure du capital social de la Société est réitérée dans tous les aspects matériels (et aussi longtemps que cette société mère demeure une société mère de la société, toute entreprise filiale de cette société mère de temps à autres) et «Membre du Groupe» et «Société du Groupe» seront interprétés en conséquence; pour la levée de tout doute, ni un Investisseur ni aucun membre d'un Groupe d'Investisseurs d'un Investisseur ni CANDOVER LUXCO pourra être membre du Groupe;

«Groupe de l'Investisseur»: signifie, par rapport à un Investisseur ou à un Investisseur CANDOVER:

(a) tout groupe entreprenant de l'Investisseur ou de cet Investisseur CANDOVER pour le temps nécessaire, tel qu'applicable;

(b) tout Affilié de cet Investisseur ou de cet Investisseur CANDOVER, tel qu'applicable;

(c) tout «general partner», trustee, «nominee» de cet Investisseur ou de cet Investisseur CANDOVER, tel qu'applicable, ou tout groupe entreprenant de l'Investisseur ou de cet Investisseur CANDOVER pour le temps nécessaire, tel qu'applicable; et

(d) tout gérant ou conseiller en investissement ou «limited partner» d'un Investisseur ou d'un Investisseur CANDOVER, tel qu'applicable, ou tout groupe entreprenant de l'Investisseur ou de cet Investisseur CANDOVER pour le temps nécessaire, tel qu'applicable;

(e) et «Membre d'un Groupe d'Investisseur» sera interprété en accord;

«Groupe Visé» signifie la Société Visée et ses filiales;

«Hard Equity» signifie chacune des (i) Parts Sociales Ordinaires «A» de la Société, des Parts Sociales Ordinaires «C» de la Société, des Parts Sociales de la Société de l'Investisseur et les instruments d'emprunt de la Société détenus par les Associés Gérants;

«Investisseurs» a le sens qui lui est donné dans un pacte d'actionnaires conclu de temps à autres;

«Investisseurs Candover» a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'actionnaires conclu de temps à autre;

«Investisseurs ERISA» signifie CANDOVER 2005 FUND US No. 1 LIMITED PARTNERSHIP et CANDOVER 2005 FUND US No. 2 LIMITED PARTNERSHIP et tout autre Investisseur ou Cessionnaire qui, de temps à autres, notifie par écrit à CANDOVER LUXCO que l'un des Affiliés a l'intention de devenir une «venture capital operating company» telle que définie dans le Règlement d'Investissement d'Actifs pour les besoins d'ERISA;

«Investisseurs Candover Majoritaires» signifie les détenteur de plus de 50 pourcent des Parts Sociales de la Société émises de temps en temps;

«IPO» signifie soit (et dans les deux cas ou bien initial ou bien subséquent): (a) l'admission des Parts Sociales (suite à sa conversion en société anonyme ou les actions d'une toute autre entité qui détient une part substantielle de tous les actifs du Groupe à ce moment) (i) pour les deux la Liste Officielle de l'Autorité de Cotation du RU (conformément au paragraphe 3.2.7G des règles posées par l'Autorité de Cotation du RU en vertu de la section 73A FSMA, telle qu'amendée de temps à autre) ou, (ii) l'échange sur l'un des marchés financiers Espagnol (Boisas de Valores) reconnues en tant que marchés financiers secondaires (mercados oficiales secundarios) en accord avec le premier paragraphe de l'Article 31 de la Loi des Marchés de Capitaux (Ley del Mercado de Valores) en date du 28 juillet 1988, ou (b) l'admission équivalente à l'échange ou la permission d'échanger sur tout autre Marché d'Investissement Reconnu, y compris tout marché d'investissement alternatif ou secondaire (segundo mercado) de tout Marché d'Investissement Reconnu, étant en relation directe avec les Parts Sociales de la Société (ou des actions de tout autre qui détient une part substantielle de tous les actifs du Groupe à ce moment);

«Jour Ouvré» signifie le jour (excepté les samedis et dimanches) pendant lequel les banques ouvrent généralement à Londres, Luxembourg et en Espagne pour des opérations courantes;

«Loi de 1915» signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

«LSE» signifie la Bourse de Londres;

«Notification de la Vente Obligatoire» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.3;

«Observateur» a le sens qui lui est donné à l'Article 10.12;

«Offre Tag» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.5.1;

«Part Tag d'Investisseur» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.5;

«Parts Sociales de la Société» signifie les Parts Sociales Ordinaires A de la Société, les Parts Sociales Ordinaires C de la Société, les Parts Sociales Ordinaires D de la Société, les Parts Sociales Ordinaires E de la Société, les Parts Sociales Ordinaires F de la Société, les Parts Sociales Ordinaires G de la Société, les Parts Sociales Ordinaires H de la Société et les Parts Sociales I de la Société;

«Parts Sociales Tag» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.6.3;

«Parts Sociales Ordinaires «A» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires A d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «C» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires C d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «D» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires D1 d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «E» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires D2 d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «F» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires F d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «G» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires G d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «H» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires H d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «I» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires I d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Subsidiaries» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.6;

«Pourcentage d'Equity de Gestion» a le sens qui lui est donné à l'Article 16.1;

«Prix de la Vente Obligatoire» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.3;

«Projet de Co-Investissement» signifie tout projet pour lequel certains officiers, employés ou parties d'un Investisseur, ses conseillers ou ses gérants d'investissement sont autorisés (en tant que particuliers ou à travers une société ou tout autre véhicule) d'acquisition de parts sociales qu'autrement l'Investisseur aurait acquises;

«Statuts» signifie les statuts de la Société, tels qu'amendés;

«Sortie» signifie une Vente, ou un IPO, ou une Vente d'Actif;

«Société Visée» signifie PARQUES REUNIDOS, S.A.;

«Syndiqué» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.1;

«Transfert» signifie, par rapport à tout droit de souscription ou de propriété d'une part sociale, un certificat d'Equity privilégié, toute autre sûreté ou la détention d'un droit juridique ou de bénéficiaire sur toute part sociale, de:

(a) vendre, céder, transférer ou disposer de celle-ci;

(b) créer ou admettre toute sûreté sur celle-ci;

(c) faire en sorte que (par la voie de la renonciation ou autrement) une autre personne reçoive celle-ci, ou lui céder tout droit sur celle-ci;

(d) conclure tout contrat relatif aux droits de vote ou tout autre droit attaché à la part sociale autrement que par le biais d'une procuration pour une assemblée d'associés;

(e) accepter, soumis ou non à toute condition précédente ou subsidiaire, de procéder ainsi,

et «Transféré», «Cédant» et «Cessionnaire» seront interprétés en conséquence.

«TRI Institutionnel de Sortie» a le sens qui lui est donné à l'Article 16;

«Vendeur Obligatoire» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.3;

«Vente» signifie un Transfert de tout le capital social en equity de la Société (ou bien à travers une transaction simple ou autrement) à la personne ou à tout autre personne: (a) qui est en relation avec lui, ou (b) qui agit en rapport avec, détenant 50% du capital social en equity de la Société autre qu'un Transfert vers une nouvelle société mère de la Société qui est concernée pour les besoins de la planification de la Sortie et dans laquelle la structure du capital social de la Société est reprise dans tous ses aspects matériels conformément aux stipulations d'un pacte d'actionnaire conclu de temps à autres;

«Vente d'Actif» signifie la vente par la Société ou tout autre membre du Groupe de tout ou d'une partie substantielle des actifs et activités commerciaux du Groupe au prix du marché;

«Vente d'Equity Obligatoire» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.4.1.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à 5.500,- Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Dont Acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le document ayant été lu à la personne comparante dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, les personnes prémentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, R. Uhl, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007. Relation: LAC/2007/5383. — Reçu 1.125,66 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007119113/211/1381.

(070131141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Zentralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.

R.C.S. Luxembourg B 93.297.

—
EXTRAIT

Renouvellement des fonctions des administrateurs

L'Assemblée Générale annuelle du 30 juin 2007 a renouvelé les fonctions de tous les administrateurs, c.-à-d. M. Constant Van Loon, ZENTRA CVBA et Mme Rosalia Van Bragt, ainsi que du commissaire aux comptes, M. Josef Van Loon. Ces fonctions viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'année 2013.

Huldange, le 29 juillet 2007.

Pour ZENTRALUX S.A.

C. Van Loon

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007118757/800071/18.

Enregistré à Diekirch, le 24 août 2007, réf. DSO-CH00192. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070136094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

MH Germany Property XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.341.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 17 août 2007:

1. que la démission de M. Joost Tulkens en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007118749/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.415.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue à Luxembourg le 20 septembre 2007

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 20 septembre 2007:

- que l'assemblée a nommé Wolfgang Hanrieder, de nationalité allemande, né le 4 décembre 1960 à Munich, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 septembre 2007 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.
CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007118750/5480/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09046. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

AZ Electronic Materials Midco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.231.475,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.424.

—
AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A., une société anonyme et associé unique de la Société, a changé de forme légale en date du 29 mars 2007 pour devenir une société à responsabilité limitée nommée AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.à r.l. et a également transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.
Pour extrait conforme
Pour AZ ELECTRONIC MATERIALS MIDCO S.à r.l
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007118751/5776/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09176. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

MH Germany Property XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.346.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 17 août 2007:

1. que la démission de M. Joost Tulkens en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007118748/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04943. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Vantico Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 873.770.460,87.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 72.959.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg, le 7 septembre 2007

L'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la société tenue le 7 septembre 2007 a décidé de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE S.A en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour un mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANTICO GROUP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118752/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Vantico International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 528.266.788,35.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 72.960.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg le 7 septembre 2007

L'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la société tenue le 7 septembre 2007 a décidé de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE S.A en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour un mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANTICO INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118753/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

MH Germany Property XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 128.294.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 17 août 2007:

1. que la démission de M. Joost Tulkens en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007118747/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Hein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 4.880.

Conformément à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juillet 2007, les personnes suivantes sont mandataires de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

Conseil d'administration:

M. Alphonse Hein, administrateur de société, D-Merzig
M. Jean-Pierre Hein, administrateur de société, L-Insenborn
M. Willy Hein, administrateur de société, demeurant au 11, rue Jos Sünnen, L-5403 Bech-Kleimancher, en remplacement de M. Marc Wiltzius, démissionnaire.

Commissaire aux comptes:

Mme Angélique Marx, employée privée, F-Grosbliederstroff.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour HEIN S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118756/1261/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09404. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

La Parfumerie de Martelange, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 95.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118766/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2007, réf. DSO-CJ00023. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070135906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Auberge du Musée SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9275 Vianden, 79, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 94.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118769/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2007, réf. DSO-CJ00028. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070135902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Immobilière Spielmann et Van Dyck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.
R.C.S. Luxembourg B 94.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118771/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2007, réf. DSO-CJ00025. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070135900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Bureau d'Expertises Automobiles Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.804.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

O. Loutsch

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007119126/2319/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04621. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

MH Germany Property XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.292.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 17 août 2007:

1. que la démission de M. Joost Tulkens en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007118745/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04939. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

MH Germany Property XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.293.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 17 août 2007:

1. que la démission de M. Joost Tulkens en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007118746/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04936. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Green Fox Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.269.

La rectification de la répartition du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour GREEN FOX FINANCING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119142/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.908.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119143/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09167. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Elisabeth Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.086.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2007.

Pour ELISABETH HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119150/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01349. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Financière Daunou 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.400.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of February,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

FINANCIERE DAUNOU 13 S.A, (anciennement FINANCIERE DAUNOU 13 SARL) a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.286,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, under private seal (the «Shareholder»),

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of FINANCIERE DAUNOU 9 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of 10 November 2006, published in the Mémorial C number 62 of 21 January 2007 and entered in the Luxembourg Company Register, Section B, under number B 122.155. The articles of incorporation have not been amended since its incorporation.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To set the nominal value of the shares at one euro (EUR 1.-) by converting each existing share of twenty-five euro (EUR 25.-) into twenty-five (25) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and allot such shares to the existing shareholder.

2 To set the duration of the Company for a term ending on 1 March 2057.

3 To increase the corporate capital by an amount of seven million three hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 7,387,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seven million four hundred thousand euro (EUR 7,400,000.-).

4 To issue seven million three hundred eighty-seven thousand five hundred (7,387,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

5 To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

6 To amend article 5 and article 8 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

7 To add the following sentence at the end of the eighth paragraph of article 11 of the articles of incorporation, «The Chairman shall not have a casting vote».

8 To set the number of managers at four (4) and appoint new managers in replacement of all current managers.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to set the nominal value of the shares at one euro (EUR 1.-) by the conversion of each existing share of twenty-five euro (EUR 25.-) into twenty-five (25) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-), such new shares to be allotted to the existing shareholders in proportion of their shareholding in the Company.

Second resolution

The Shareholder resolved to set the duration of the Company to a term ending on 1 March 2057.

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of seven million three hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 7,387,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seven million four hundred thousand euro (EUR 7,400,000.-).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to issue seven million three hundred eighty-seven thousand five hundred (7,387,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Fifth resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Nicolas Gauzès, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of FINANCIERE DAUNOU 13 S.A, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

FINANCIERE DAUNOU 13 S.A. declared to subscribe for seven million three hundred eighty-seven thousand five hundred (7,387,500) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash in an amount of seven million three hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 7,387,500.-).

The amount of seven million three hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 7,387,500.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the seven million three hundred eighty-seven thousand five hundred (7,387,500) new shares according to the subscription.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5 and article 8 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 5.** The Company is established for an limited period ending on 1 March 2057.»

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 7,400,000.- (seven million four hundred thousand euro), represented by 7,400,000 (seven million four hundred thousand) shares of EUR 1.- (one euro) each.»

Seventh resolution

The Shareholder resolved to add the following sentence at the end of the eighth paragraph of article 11 of the articles of incorporation, «The Chairman shall not have a casting vote».

Eighth resolution

The Shareholder resolved not to adopt any resolution in relation with 8th point of the agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 78,000.- (seventy-eight thousand euro).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept février,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

FINANCIERE DAUNOU 13 S.A., (anciennement FINANCIERE DAUNOU 13 SARL) une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 124.286,

représentée aux fins des présentes par M. Nicolas Gauzès, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg (l'«Associé»).

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de FINANCIERE DAUNOU 9 S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 10 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 62 le 21 janvier 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 122.155. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Fixation de la valeur nominale des parts sociales à un euro (EUR 1,-) par conversion de chaque part sociale existante d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) en vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et attribution de ces parts sociales aux associés existants.

2 Fixation du terme de la Société au 1^{er} mars 2057.

3 Augmentation du capital social de la société à concurrence de sept million trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 7.387.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept million quatre cent mille euros (EUR 7.400.000,-).

4 Emission de sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (7.387.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

5 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en espèces.

6 Modification de l'article 5 et de l'article 8 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

7 Ajout de la phrase suivante à la fin du paragraphe huit de l'article 11 des statuts, «Le président n'a pas de voix prépondérante»

8 Fixation du nombre de gérants à quatre (4) et nomination de nouveaux gérants en remplacement des gérants actuels. a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de fixer la valeur nominale des parts sociales à un euro (EUR 1,-) par conversion de chaque part sociale existante d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) en vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et d'attribuer ces parts sociales aux associés existants en proportion des parts sociales actuellement détenues par eux.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de fixer le terme de la Société au 1^{er} mars 2057.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de sept million trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 7.387.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept million quatre cent mille euros (EUR 7.400.000,-).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'émettre sept millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (7.387.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour des présentes résolutions.

Cinquième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite M. Nicolas Gauzès, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de FINANCIERE DAUNOU 13 S.A., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

Le FINANCIERE DAUNOU 13 S.A. a déclaré souscrire sept million trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (7.387.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces d'un montant de sept million trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 7.387.500,-).

Le montant de sept million trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 7.387.500,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les sept million trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (7.387.500) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5 et l'article 8 des statuts qui seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée limitée prenant fin le 1^{er} mars 2057.»

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 7.400.000,- (sept million quatre cent mille euros), représenté par 7.400.000 (sept million quatre cent mille) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Septième résolution

L'Associé a décidé d'ajouter phrase suivante à la fin du paragraphe huit de l'article 11 des statuts, «Le président n'a pas de voix prépondérante»

Huitième résolution

L'Associé a décidé de ne pas se prononcer sur le point 8 de l'ordre du jour,

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à soixante dix-huit mille euros (EUR 78.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, Relation LAC/2007/1023. — Reçu 73.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007119588/211/178.

(070136706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

United Projects S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 32.293.

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNITED PROJECTS S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32.293, constituée suivant acte reçu le 27 novembre 1989, publié au Mémorial C page 7.351 de 1990.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 230 (deux cent trente) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article 4 des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Lamesch, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, LAC/2007/1425. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007119586/211/54.

(070136933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Kemisse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 116.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

M. Torbick

Mandataire

Référence de publication: 2007119459/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08076. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

LGIG Property D1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.329.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007119457/239/12.

(070136718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Allegria, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 132.206.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société à responsabilité limitée MAZE Sàrl, dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 110.554 constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations, du 3 janvier 2006, numéro 6

ici représentée par son gérant, Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

Laquelle comparante, telle que représentée, a déclaré vouloir constituer une société anonyme dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de ALLEGRIA SA

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet le service aux entreprises, les conseils et consultance.

En outre, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions resteront toutefois nominatives jusqu'à la libération complète du capital social.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 18.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établissent le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, ils soumettent ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

La comparante préqualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- la société MAZE Sàrl, préqualifiée, actions	100
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées à concurrence de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- €), par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.600,- EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) La société fonctionnera au moyen d'un administrateur unique.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

- La société à responsabilité limitée SEREN Sàrl, dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce des sociétés sous le numéro B 110.588, constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, du 5 janvier 2006, numéro 29. L'administrateur unique engage valablement la société par sa seule signature.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

- La société DUNE EXPERTISES Sàrl, avec siège social à, L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 110.593

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

5) Le siège social est fixé à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration ou l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 septembre 2007, WIL/2007/782. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007119532/2724/198.

(070137168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

La Prima Donna Room S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 125.370.

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Vincenzo Lauria, restaurateur, né à Salandra (Italie), le 13 mai 1967, demeurant à L-5752 Frisange, 25A, rue de Luxembourg;

2.- Monsieur Maurizio Cacchione, serveur, né à Serracapriola (Italie), le 13 mars 1972, demeurant à L-4966 Clemency, 22, rue de Fingig.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée LA PRIMA DONNA ROOM S.à r.l., avec siège social à L-3450 Dudelange, 10, rue du Commerce,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 125.370,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} mars 2007, publié au mémorial c numéro 928 du 21 mai 2007

dont le capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Vincenzo Lauria, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Maurizio Cacchione, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- Changement de l'objet social de la société de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement d'hébergement (hôtel)-Restaurant-Pizzeria avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.»

2.- Est nommé gérant technique de la société:

- Monsieur Bernard Sombsthay, administrateur de sociétés, né à Bar Le Duc (France), le 18 mai 1948, demeurant à L-5552 Remich, 52, route de Mondorf;

3.- Monsieur Maurizio Cacchione, prénommé, et Monsieur Vincenzo Lauria, prénommé, exerçant actuellement la qualité de gérants de la société sont nommés pour le futur gérants techniques de la société.

4.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des trois gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Lauria, M. Cacchione, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11170. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007119592/219/45.

(070136747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Kglynvest - Mundi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9771 Stockem, Maison 3B.

R.C.S. Luxembourg B 124.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007119454/239/12.

(070136728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Aillas S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 61.521.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007119452/236/11.

(070137114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

**Pillarlux Coignieres S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pillarlux Bretigny S.A.).**

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.236.

In the year two thousand and seven, on the fourth day of September,

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., with its registered office at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95023

here represented by Mrs Sophie Theisen, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 27, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., is the sole actual shareholder of PILLARLUX BRETIGNY S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated under the name of PILLARLUX BEAUCAIRE S.A. by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, on July 21, 2003, published in the Mémorial C number 1189 of November 12, 2003. The articles have been amended for the last time by a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on January 5, 2007, published in the Mémorial C number 483 of March 29, 2007.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

119182

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company from PILLARLUX BRETIGNY S.à r.l. to PILLARLUX COIGNIERES S.à.r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend Article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 2.** The company's name is PILLARLUX COIGNIERES S.à r.l.»

Third resolution

The sole shareholder decides to amend Article 10 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

« **Art. 10.** The company will be managed by at least one manager. In case where there is one manager, the manager must be a non UK tax resident. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the company.

The managers will be elected by the single partner or by the partners' meeting, which will determine their number.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mr Valentine Tristram Beresford, Mr Alfonso Cuesta, Mr Philip John Martin, Mr Robert-Jan Schol, Mr Jorge Perez Lozano and Ms Xenia Kotoula and to give full discharge for the exercise of their mandate.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to appoint as additional manager of the company for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under number RCS B 84 993.

The sole shareholder confirms that the Board of Managers is currently composed of the following Managers:

- Mrs Coralie Villaume, company director, born in Savigny-sur-Orge (France), on 3 February 1968, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under number RCS B 84 993,

Sixth resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

« **Art 6.** The corporate capital is set at forty thousand euro (EUR 40,000.-), represented by one thousand six hundred (1,600) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l., ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023,

ici représentée par Madame Sophie Theisen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- PILLARLUX HOLDINGS 2 S.à r.l, précitée, est la seule et unique associée de la société PILLARLUX BRETIGNY S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.236, constituée sous la dénomination PILLARLUX BEAUCAIRE S.A. suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 21 juillet 2003, publiée au Mémorial C numéro 1189 le 12 novembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 483 le 29 mars 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de PILLARLUX BRETIGNY S.à r.l. pour PILLARLUX COIGNIERES S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société est PILLARLUX COIGNIERES S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'Article 10 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est gérée par au moins un gérant. Dans le cas où il y a un gérant, le gérant doit être un non résident fiscal de Grande Bretagne. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la société. Pour le cas où il y aurait un seul gérant, il aura tous les pouvoirs dévolus au conseil de gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la société.

Les gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui déterminera leur nombre.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Valentine Tristram Beresford, Monsieur Alfonso Cuesta, de Monsieur Philip John Martin, de Monsieur Robert Jan Schol, de Monsieur Jorge Perez Lozano et de Madame Xenia Kotoula et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de nommer à la fonction de gérant de la société pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 84.993.

L'associée unique confirme la composition du conseil de gérance comme suit:

- Madame Coralie Villaume, administrateur de société, née à Savigny-sur-Orge (France), le 3 février 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 84.993.

Sixième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25336. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007119595/220/139.

(070137095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Erre Nove S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.550.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007114820/2533/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08686. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

KANDAHAR (Luxembourg) N°1 LIMITED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.696.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116973/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Hi & Fly Records S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 86.905.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, acte publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C n° 1016 du 3 juillet 2002.

Nous vous informons que le siège social de la société HI & FLY RECORDS S.A.R.L., au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat au 4 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour la société

HI & FLY RECORDS S.A.R.L.

COMPTIS S.A. (en liquidation)

R. Kinnen

Référence de publication: 2007118249/687/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.
